

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022

	Page
1. Appel.....	407
2. Approbation de l'ordre du jour.....	407
3. Démissions.....	408
4. Assermentations.....	409
5. Communications de la Présidente.....	410
6. Communications et réponses de la Municipalité.....	410
7. Préavis n° PR21.44PR concernant la création d'une société anonyme pour développer la construction de centrales solaires dans la région yverdonnoise ainsi que l'étude, la construction, le financement et l'exploitation d'installations relatives à la mobilité électrique Rapporteur : M. Ruben RAMCHURN.....	411
8. Préavis n° PR21.46PR concernant une demande de crédit de CHF 150'000.- pour le renouvellement des installations d'éclairage de fêtes au centre-ville Rapporteuse : Mme Maria GALLARDO.....	415
9. Préavis n° PR22.05PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 90'000.- au crédit d'investissement de CHF 400'000.- accordé dans le cadre du préavis PR20.06PR pour le regroupement du SEY sur un seul site, à la rue de l'Ancien-Stand Rapporteur : M. Xavier FISCHER.....	417
10. Postulat n°PO22.02PO Postulat de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN « Pour un lieu d'accueil de jour offrant des prestations d'hygiène, ainsi que des soins médicaux, paramédicaux et dentaires aux personnes vivant dans la précarité sur Yverdon » Rapporteur : M. Roland VILLARD.....	419
11. PO22.04PO Postulat de M. le Conseiller Ervin SHEU « Atribus ».....	420
12. Interpellations, simples questions et vœux reportés du 7 avril 2022.....	424
12.1 Une interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ (Sur la communication de la Ville autour de l'urgence climatique et ses enjeux).....	424
12.2 Une Question de Mme la Conseillère Nadia RYTZ (Sur « Agissons contre le racisme ! »).....	428
12.3 Une interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Sur l'augmentation du prix du gaz).....	430
12.4 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN (Sur « Où en est-on avec Sports 5 ? »).....	435
12.5 Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur l'aperçu des subventions).....	437
12.6 Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur le point de situation sur le parking de la Place d'Armes).....	438
12.7 Une interpellation de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE (Sur la décroissance Y-Parc).....	439
13. Interpellations, simples questions et vœux.....	442
13.1 Une interpellation de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU (Sur « C'est beau une ville la nuit »).....	442

Les procès-verbaux sont disponibles sur  
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 mai 2022

**Présidence**

Madame Judith NOTTER, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20h01, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

**Membres excusés :**

M. le Municipal Benoist GUILLARD est excusé pour cette séance.

Mmes et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Gloria CAPT, Apolline CARRARD, Ella-Mona CHEVALLEY, Rosario DI FIORE, Basile DE RAEMY, Josie EHRBAR, Anne-Louise GILLIÉRON, David GRANDJEAN, Nunzio INDULSI, Jacques LEVAILLANT, Ruben RAMCHURN, Alfredo ROGANTE, Valerio SAVOLDELLI, Raluca VILLARD, Roland VILLARD, Laurent VUITHIER.

**Membres annoncés avec du retard :**

Mme et M. les Conseillers : Lucie JEANNERET, Loann GAILLARD.

Membres présents	<b>74</b>
Membres excusés	<b>17</b>
Membres absents	<b>9</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 12 de notre ordre du jour, conformément au protocole, nous entendrons 4 questions et 3 interpellations reportées de la séance du 07 avril 2022 :

- 12.1 Interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ sur la communication de la Ville autour de l'urgence climatique et ses enjeux
- 12.2 Question de Mme la Conseillère Nadia RYTZ « Agissons contre le racisme ! »
- 12.3 Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD sur l'augmentation du prix du gaz
- 12.4 Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN « Où en est-on avec Sports 5 ? »

- 12.5 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER sur l'aperçu des subventions
- 12.6 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER sur le point de situation sur le parking de la Place d'Armes
- 12.7 Interpellation de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE sur la décroissance Y-Parc

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Quant au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons l'interpellation actuelle suivante :

- 13.1 Interpellation de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU « C'est beau une ville la nuit »

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

#### Vote

L'ordre du jour de cette séance est **approuvé** à l'unanimité.

### 3. DÉMISSIONS

En date du 12 avril dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

*Madame la Présidente, mesdames et messieurs de la Municipalité, chers collègues,*

*Je vous écris ces mots pour vous annoncer que le conseil du 7 avril 2022 fut mon dernier car je déménage à Lausanne. J'ai été élue le 7 mars 2021 à mon plus grand étonnement et plaisir et ai vécu une année forte en émotions et découvertes mais d'autres horizons s'ouvrent à moi désormais.*

*Je souhaite à tout le conseil ainsi qu'à la Municipalité une bonne suite.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Mme Garance WIDMER**.

Madame Garance WIDMER a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour le groupe Socialiste.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Garance WIDMER pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 21 avril dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Le 10 avril 2022, j'ai eu l'immense honneur d'être élu au Conseil d'État vaudois pour la prochaine législature. Afin de préparer au mieux les responsabilités qui me seront confiées, je vous adresse par la présente ma démission du Conseil communal pour le 5 mai 2022.*

*J'ai eu le plaisir et le privilège de siéger pendant près d'un quart de siècle dans cette assemblée. J'y ai vécu des soirées marquantes, qui ont renforcé ma volonté de m'engager pour le bien public, tant au niveau communal que cantonal. Il est temps maintenant, et je m'en réjouis, de céder ma place à une citoyenne ou un citoyen plus jeune, qui découvrira à son tour le plaisir de participer concrètement au développement et à la qualité de vie de notre ville.*

*Je suis fier d'être né dans une ville qui a su prendre sa place grâce à sa créativité, entre le bassin lémanique et l'arc jurassien. Si j'ai eu la chance de voir notre cité grandir, se transformer, se réinventer après la crise industrielle qui l'avait durement frappée, je suis convaincu que son potentiel est encore immense et que le Conseil communal saura se montrer à la hauteur de cet enjeu majeur : construire la ville de demain ensemble, en répondant au défi climatique, et en intégrant évidemment ses habitantes et habitants, les nombreuses associations qui font sa*

*richesse, ses institutions de formation et naturellement ses entreprises si variées et innovantes.*

*En vous remerciant, Madame la Présidente, chères et chers collègues, de la qualité des échanges que nous avons toujours entretenus.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Vassilis VENIZELOS**.

Monsieur Vassilis VENIZELOS est entré en 1997 à 19 ans au Conseil communal dans le groupe solidarité et écologie ; puis il est réélu à chaque élection (sauf à la constituante vaudoise, qui constitue son seul échec électoral). Il fonde le Parti des Verts à Yverdon en 2002. Il est élu en 2007 au Grand Conseil, où il sera 10 ans chef de groupe.

Monsieur Venizelos s'est lancé en politique pour soutenir les milieux associatifs et culturels, un soutien qui continue aujourd'hui, puisqu'il est Président de Diabète Vaud depuis 2021 et membre du comité de l'association Cœur d'artichaut depuis 2020. Il est l'auteur d'innombrables interventions, motions, etc. Élu Conseiller d'État aux dernières élections, nous lui souhaitons, au nom du Conseil, plein de succès et beaucoup de courage.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 22 avril 2022, j'ai reçu le courriel suivant :

*Par ce courriel je vous annonce ma démission du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains à dater du 30 avril prochain.*

*En effet, j'ai été récemment élue à la présidence de la Fedevaco, poste bénévole nécessitant un important engagement de ma part dès ces prochains mois (passation des dossiers puis entrée en fonction au 1er juillet). En conséquence, je ne serai plus en mesure d'assumer ma charge de conseillère communale.*

*Je garde de cette expérience l'honneur d'avoir été élue par la population pour siéger au Conseil de notre ville ainsi que le plaisir d'avoir collaboré avec vous tou.te.x.s durant ces quelques mois. Je souhaite à notre Conseil de continuer à chercher le meilleur pour la vie de notre cité et des débats sereins pour les choix nécessaires à sa mise en œuvre.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame Anne ROULET**.

Madame Anne ROULET a accédé à ce Conseil le 2 septembre 2021 pour le groupe V&S.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Anne ROULET pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

#### 4. ASSERMENTATIONS

La démission de Mmes Garance WIDMER et Anne ROULET ainsi que de M. Vassilis VENIZELOS, laisse le Conseil communal avec trois sièges vacants.

Mme Muriel WAEGER, première des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste, née en 1994 et domiciliée à la Rue du Milieu 24 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Garance WIDMER

Mme Maëlle DARIDON, 2<sup>ème</sup> des viennent-ensuite de la liste V&S, née en 1998 et domiciliée au Chemin de Floreyres 16 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Vassilis VENIZELOS

M. Onurhan KUÇUK, 3<sup>ème</sup> des viennent-ensuite de la liste V&S, né en 1990 et domicilié Rue Jean-

André Venel 17 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Anne ROULET

Je prie Mmes Muriel WAEGER, Maëlle DARIDON et M. Onurhan KUÇUK de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Judith NOTTER.

**Mme Muriel WAEGER** : « Je le promets »

**Mme Maëlle DARIDON** : « Je le promets »

**M. Onurhan KUÇUK** : « Je le promets »

Mms et M. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs et scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. **COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE**

Je vous informe d'un changement de Présidence au sein du groupe PLR.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER succèdera à M. le Conseiller Maximilien BERNHARD dès le 1er juin 2022.

Je tiens à remercier chaleureusement M. Maximilien BERNHARD pour son engagement et sa précieuse collaboration durant ces années de Présidence du groupe PLR, et souhaite plein succès à M. Laurent VUITHIER dans cette nouvelle fonction.

6. **COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET** :

Oui, par l'intermédiaire de M. le Municipal Christian WEILER.

**M. le Municipal Christian WEILER** :

Je réponds à la question du Conseiller Jacques LEVAILLANT, absent ce soir, concernant les poursuites judiciaires en lien avec les dégâts sur la fontaine du giratoire devant le casino Benno Besson.

Cette œuvre a fait l'objet de deux déprédations successives durant l'été 2021. Dans les deux cas, les responsables ont été identifiés et la procédure est en cours devant le Ministère public. Le dommage pour la Ville est de CHF 1'000.- au total soit la franchise de notre assurance. Ce montant est en passe d'être intégralement recouvré, plus CHF 200.- de frais administratifs que l'on a réclamés.

Le 28 juin 2021, lors de l'Eurofoot, les quatre responsables ont été identifiés. Dommage chiffré à CHF 8'000.-, pris en charge par l'assurance de la Ville sous déduction de la franchise de CHF 1'000.-. Le retrait de la plainte est conditionné au paiement de ce montant plus CHF 200.- de frais

administratifs.

Selon les informations obtenues oralement du Ministère public il y a quelques jours, trois protagonistes ont déjà payé CHF 300.-. Le dernier n'a rien payé. Comme une plainte ne peut être retirée que contre l'ensemble des prévenus, le Ministère public ne considèrera pas notre plainte comme retirée, mais va classer l'affaire par opportunité concernant les trois premiers et va condamner le quatrième. Cela devrait être fait dans les jours qui viennent.

Le 15 août 2021, trois responsables ont été identifiés pour un nouveau dommage. Quelques dommages physiques supplémentaires constatés mais réparables simultanément et sans surcoût par rapport au devis de CHF 8'000.-, donc des dommages minimes. Dès lors, le retrait de la plainte est conditionné au paiement du solde du montant réclamé dans la première procédure, soit CHF 300.-. En attente d'un retour du Ministère public.

La répartition exacte du dommage entre les deux cas est quelque peu compliquée puisque l'artiste n'a pas chiffré les dégâts séparément.

L'assurance est naturellement subrogée aux droits de la Ville pour réclamer directement le montant qu'elle a indemnisé, soit l'entier des CHF 8'000.- qui finiront par être payés par les auteurs de ces dépréciations.

Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

Tel n'est plus le cas.

**7. PRÉAVIS  
N°PR21.44PR**

*Composition de la  
commission ad hoc*

**CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME POUR DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION DE CENTRALES SOLAIRES DANS LA RÉGION YVERDONNOISE AINSI QUE L'ÉTUDE, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS RELATIVES À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE  
RAPPORTEUR : M. RUBEN RAMCHURN**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Anita ROKITOWSKA, François ARMADA, Paul Camille GENTON (remplaçant Josie EHRBAR), Denis GONIN, Ramzi KAROUI, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOUUD et Ruben RAMCHURN.

Le rapporteur, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, étant absent, j'invite un ou une représentante de la commission à venir nous lire les conclusions du rapport qui ont déjà été lues la fois précédente. J'invite cette personne, si quelqu'un se présente, et M. le Conseiller Olivier JAQUIER, rapporteur et Président de la Commission des finances, à nous donner la lecture des conclusions de leurs rapports depuis le pupitre.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. JAQUIER donne lecture des éléments suivants :

Ça fait drôle de se retrouver devant l'assemblée, sur ce perchoir après ce COVID.

En préambule, je tiens à signaler que la Municipalité, lors du 7 avril, a retiré le préavis qui nous a été présenté, ceci sur demande, à l'unanimité des membres de la Commission des finances, pour des informations complémentaires qui ont été transmises lors de ce dit Conseil. Les informations ont été transmises en bonne et due forme, la Commission a résiégré et elle vous apporte les compléments suivants :

En premier, un vœu qui est le même que le dernier rapport, à savoir que la Commission des finances réitère le vœu que lorsque notre Conseil doit valider des engagements financiers importants, le préavis contienne un business plan complet permettant ainsi d'avoir une maîtrise de ses enjeux.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Nous avons entendu, lors de la dernière séance, les conclusions de la Commission qui a étudié le préavis et nous considérons donc que, à part si quelqu'un s'annonce désormais pour venir les rappeler ici au perchoir, qu'elles sont acquises.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Étant membre de la commission, je veux bien me joindre au Président de la Commission des finances et venir vous relire les conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Bien volontiers je vous invite à venir au pupitre.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Il donne les conclusions de la commission.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Bien évidemment, il faut accepter ce préavis. Pas parce qu'il est bien ficelé, mais parce qu'il faut développer la production solaire au plus vite.

Mais je ne vous cache pas que je suis inquiet. Le Service des énergies est important pour les finances communales, mais aussi pour les finances de nos concitoyens. On voit ce qui se passe au niveau des prix de l'énergie, que cela soit pour l'électricité, mais encore plus pour le gaz. L'ouverture des marchés va encore accroître la tourmente que ce Service devra affronter. Le Service des énergies a besoin de directions politiques et d'un management sans faille. Et la façon dont ce préavis a été traité par la Municipalité n'augure rien de bon. Cela donne l'impression qu'il fallait vite faire quelque chose, parce qu'il y avait une ligne prévue au plan des investissements.

Si une étude sur les espaces potentiels pour les panneaux solaires avait bien été faite pour la sortie de ce préavis, aucun plan de déploiement ni de plan financier n'existaient. C'est à la demande de la COFI qu'un premier plan a été élaboré. Très vite, il était évident que ce plan ne faisait pas beaucoup de sens, qu'une SA ne se justifiait pas. A tel point que lors du dernier Conseil Communal, M. le Municipal Benoist GUILLARD a annoncé que le plan fourni ne correspondait pas à ce que la Municipalité voulait faire. Cela a évidemment irrité la COFI et la Municipalité n'avait plus que d'autres choix que de demander un report de décision et de refaire un plan financier qui tienne la route. Pour moi, il est évident que tout cela n'a jamais été bien pensé et que la Municipalité développait son projet au gré des questions de la COFI. Le nouveau plan financier fait cette fois plus de sens. Enfin. Mais il exige un déploiement plus rapide, avec des investissements triplés les premières années. Cela signifie aussi 3 fois plus de travail pour les services et le mandataire.

Ce manque de vision et de planification m'inquiète. En plus de devoir affronter les événements de ce marché de plus en plus concurrentiel et perturbé, les employés de ce Service ne doivent pas subir les attermoissements de cette Municipalité. Nous avons besoin de directions politiques et

managériales professionnelles.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Comme ça a été dit, la Municipalité a accepté de transmettre les éléments financiers demandés par la COFI et je tiens à remercier la délégation municipale pour sa réactivité et la précision de ses réponses. Sur la base de celles-ci, une large majorité de la COFI est convaincue par les aspects financiers du projet.

Le deuxième business plan présenté prévoit un développement ambitieux du solaire à Yverdon, avec une augmentation de la part de marché pour Y-Solaire SA de 10% de plus par rapport à la variante initiale, ce qui permettra de produire de manière renouvelable et locale 15% supplémentaires de l'électricité distribuée à Yverdon, d'ici à 2039, et ce avec le capital de départ qui fait l'objet du préavis.

La création de cette SA permettra d'investir CHF 17'000'000.- dans le solaire, sans impacter le plafond d'endettement de la Commune et sans engager de personnel supplémentaire.

Nous avons vu ces dernières semaines l'importance d'avoir une autonomie énergétique et cette société nous permettra de nous en rapprocher, avec une production renouvelable, et un impact limité sur les ressources de la Commune. C'est donc de manière convaincue que le groupe des Vert-e-s et solidaires vous invite, chères et chers collègues, à soutenir ce préavis.

Nous invitons néanmoins la Municipalité à engager des négociations avec son partenaire sur l'article 10.2 de la convention d'actionnaires, pour éviter de potentielles dérives et permettre une mise en concurrence des mandataires lors d'attribution de marchés et assurer ainsi la compétitivité des offres.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je réponds ici en tant que suppléant du dicastère, en l'absence du titulaire du dicastère. D'abord pour effectivement, je dirais, répondre d'une certaine manière aux questions qui ont été données, les remarques qui ont été faites par M. le Conseiller ROQUIER qui a eu le sentiment effectivement qu'il y a eu un peu de tangage dans la manière dont ce préavis a été mené.

Je pense qu'il est important de revenir finalement à quel était le but premier qui a finalement été le but réaffirmé de cette société. L'idée est bel et bien celle que vous avez donnée. L'idée c'est de pouvoir aller un peu plus vite que ce qu'on pouvait faire quand on était tout seul dans le cadre de la fourniture et de la construction de centrales solaires. D'expérience, le Service des énergies seul peut « mettre en ligne » un maximum d'une centrale solaire par année. C'est à peu près ce qu'on a fait sur la législature précédente avec la mise à disposition de quatre ou cinq centrales solaires au nom et en tout cas pilotées par le Service des énergies. Il était impossible pour le Service des énergies, si l'opportunité venait à se présenter, de pouvoir en faire plus de ce point de vue-là. D'une part, d'une manière financière on « n'avait pas l'argent » au plan des investissements et ces sommes, bien que pas extrêmement importantes, s'ajoutent quand même à l'ensemble des choses que la Ville doit faire. D'autre part, en termes de force de travail c'est-à-dire que nous avons des projeteurs et nous avons quelques monteurs, mais on n'en a pas des milliers.

Le but ici était effectivement de pouvoir s'allier avec une entreprise qui peut fournir cette force de travail en plus du capital et puis de permettre évidemment de sortir la masse d'investissements du plan des investissements et de pouvoir l'autonomiser. C'est comme ça que c'est fait d'ailleurs dans le cadre du chauffage à distance et de manière un peu plus indirecte dans le domaine de l'eau puisque c'est également la manière dont on travaille avec la SAGENORD et de reprendre, d'une certaine manière, cette structure-là.

De ce point de vue, la question du business plan s'est posée d'une certaine manière par la suite,

de savoir finalement quelles sont les hypothèses qu'on va avoir. On peut avoir des hypothèses où il y a relativement peu d'opportunités d'une année à l'autre de pouvoir aller beaucoup plus vite que cela parce qu'il faut évidemment des centrales, il faut évidemment des endroits pour les monter d'une certaine manière, il faut la disponibilité des toitures, il faut des propriétaires qui sont intéressés, ainsi de suite et c'est bel et bien ce marché-là qu'on va chercher et d'une certaine manière lorsque le Service a interprété la demande de la Commission des finances, dans ce sens-là, il a effectivement rendu un business plan qui était extrêmement conservateur, par la suite effectivement il a reconstruit un deuxième business plan en disant finalement que si les opportunités se présentent et bien voilà comment nous pourrions avancer et c'est bel et bien le sens du deuxième business plan.

Le sens de tout cela c'est de pouvoir équiper le plus possible et de pouvoir être le plus concurrentiel possible dans l'équipement de centrales solaires sur le territoire yverdonnois, ce qui nous semble important pour maintenir la relation client. Une centrale solaire yverdonnoise pilotée par cette société, elle est pilotée derrière, elle permet finalement de rentrer dans le giron du SEY et son fonctionnement profite évidemment plus à la Ville que si c'est un concurrent qui va faire ses installations, bien qu'évidemment la concurrence est évidemment autorisée et puis que n'importe quel projeteur est habilité à construire des centrales solaires sur le territoire de la Ville.

Il me semblait important d'éviter d'une certaine manière que de gros acteurs du marché, ça a été dit, dans le rapport de la commission ad-hoc, de gros acteurs du marché finalement investissent énormément sur la Ville pour « prendre une part prépondérante » de ce marché-là et priver finalement le SEY d'une marge de progression importante dans un domaine, comme vous l'avez dit, qui est appelé à se développer. Alors encore plus évidemment depuis les évolutions des prix de ces derniers mois, donc c'est bel et bien dans cette idée-là que nous allons travailler, raison pour laquelle effectivement, en fonction des opportunités, nous irons évidemment plus ou moins vite.

Voilà pour les réponses que je peux peut-être amener. Puis évidemment, je prends pour argent comptant évidemment les atermoiements de la Municipalité. Je peux comprendre que vous les ayez pris comme ça et nous allons travailler évidemment à disons éviter que ça se reproduise dans le futur au moment où la structure managériale, pour reparler de ce terme, du SEY est effectivement en fin d'évolution puisque, comme vous le savez, un chef de Service va entrer en fonction au tout début de l'été.

En ce qui concerne la remarque faite par M. le Conseiller SEGHROUCHNI quant à l'article 10.2 qui pourrait inciter le partenaire à surfacturer puisqu'il n'est pas nommément pris en concurrence. Des mécanismes de contrôle existent et existeront qui nous permettront effectivement de contrôler que les tarifs proposés correspondent à ceux du marché. L'idée ce n'est pas de permettre aux prestataires et aux partenaires de faire sa marge sur la facturation des services qu'il fournira dans un sens à l'assemblée, mais nous allons évidemment répercuter votre vœu dans les instances idoines au total.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter l'ensemble des articles de ce préavis et ce préavis tel que finalement présenté. Je vous remercie de votre attention.

#### **Vote**

#### **Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité et quelques abstentions.

#### *Discussion sur article 2*

J'ouvre la discussion sur l'article 2

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

<b>Vote</b>	<b>L'article 2 est accepté</b> à une évidente majorité et quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	J'ouvre la discussion sur l'article 3 La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>L'article 3 est accepté</b> à une évidente majorité et quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 4</i>	J'ouvre la discussion sur l'article 4 La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>L'article 4 est accepté</b> à une évidente majorité et quelques abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	J'ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons
<b>Vote</b>	<b>Le PR21.44PR est accepté</b> à une quasi-unanimité moins quelques abstentions. La Présidente remercie la commission et la Commission des finances pour leur travail.
<b>Décision du Conseil</b>	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et la Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><b>Article 1 :</b> La Municipalité est autorisée à participer à la fondation de la société « Y-Solaire SA » et à souscrire 765 des 1'500 actions de CHF 1'000 francs de valeur nominale, selon le projet de Statuts, tel que présenté.</p> <p><b>Article 2 :</b> Un crédit d'investissement de CHF 765'000.- lui est accordé pour financer l'apport en numéraire.</p> <p><b>Article 3 :</b> La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 80.407500.22 « Création Y-Solaire SA ».</p> <p><b>Article 4 :</b> La Municipalité est autorisée à signer avec VO énergies production SA :</p> <p style="margin-left: 40px;">a) La Convention d'actionnaires de « Y-Solaire SA ».</p> <p style="margin-left: 40px;">b) Les Statuts de « Y-Solaire SA ».</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
<b>8. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR21.46PR</u></b>	<b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE FETES AU CENTRE-VILLE</b> <b>RAPPORTRICE : MME MARIA GALLARDO</b>
<i>Composition de la commission (ad hoc)</i>	Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Josie EHRBAR, Maria GALLARDO, Nathalie GUTIERREZ (remplaçant Pascal GAFNER), Lionel BILLAUD, Daniel BURDET, Jean-François CAND, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme GALLARDO donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'article 1*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

J'étais membre de la commission et je ne cache pas que j'ai une certaine hésitation sur ce projet. Pas qu'il soit mal préparé, parce que je trouve que les Services ont fait un excellent travail, mais si je me suis abstenu c'est que je trouve que ce projet manque d'ambition. On aurait pu rêver d'un éclairage plus fantastique, fantaisiste ou féérique.

Je suis bien conscient que les images transmises dans le préavis ne sont que des simulations, mais l'essai à l'entrée de la Rue du Lac durant les fêtes était pour ma part plus explicite et ne m'a que brièvement convaincu.

Ce soir, si je m'abstiens, ce n'est pas pour la qualité du projet, mais plutôt pour son manque d'ambition. Je vous remercie pour votre attention.

**Vote**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'article 1 est accepté** à une quasi-unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur l'article 2*

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

Nous sommes ici en présence d'un amendement de la commission à l'article 2.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF ~~150'000.00~~ CHF 154'579.05 lui est accordé effet.

*Discussion sur la proposition d'amendement*

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour donner l'avis, donc d'une part remercier Mme la Présidente pour la qualité de son rapport et excuser, enfin demander pardon, au nom de la Municipalité en particulier en mon nom propre, pour le retard pris par ce préavis qui est largement imputable effectivement au fait que la Municipalité a mis un peu de temps à répondre à certaines interrogations de la commission.

Simplement pour l'amendement, l'amendement évidemment, vous l'aurez compris, est nécessaire pour réparer un défaut du système d'éclairage précédent, c'est-à-dire cette rupture qui a été constatée par la commission entre l'éclairage de la Rue de la Plaine et l'éclairage de la Place Pestalozzi.

Dans un premier temps, la commission avait demandé de savoir s'il était possible finalement de tirer des câbles entre la tête de la Rue de la Plaine et le Château de telle manière à pouvoir prolonger simplement l'éclairage prévu de la même manière. La réponse est non. La portée est beaucoup trop longue et donc il n'y avait pas moyen évidemment de mettre quelque chose de ce type. En effet, suite à cela, les services techniques ont effectivement proposé la possibilité d'habiller 4 des platanes qui se trouvent à cet endroit-là avec un éclairage qui correspond à la typologie du reste de telle manière à créer cette jonction. Ça provoque un très léger surcoût effectivement de CHF 4'579.05 qu'il faut mettre en rapport par rapport à la ligne qui était portée au plan des investissements pour ce projet, la ligne 1003, qui elle portait CHF 250'000.- donc on reste effectivement quelque chose comme environ CHF 95'005.- plus bas que ce qui était prévu au plan

des investissements.

Tout cela pour dire que la Municipalité accepte cet amendement et vous propose de le valider. Je vous remercie de votre attention.

**Vote**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**La proposition d'amendement est acceptée** à une quasi-unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur l'article 2 amendé*

J'ouvre donc la discussion sur l'article 2 tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 2 amendé est accepté** à une quasi-unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur l'article 3*

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une quasi-unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR21.46PR est accepté** à une quasi-unanimité moins quelques abstentions et 1 avis-contraire.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à renouveler les installations d'éclairage de fêtes au centre-ville.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 150'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 20.621000.22 « Renouvellement des installations d'éclairages de fêtes » et amortie en 10 ans.

**9. PRÉAVIS  
N° PR22.05PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE CHF 90'000.- AU CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 400'000.- ACCORDE DANS LE CADRE DU PREAVIS PR20.06PR POUR LE REGROUPEMENT DU SEY SUR UN SEUL SITE, A LA RUE DE L'ANCIEN-STAND  
RAPPORTEUR : M. XAVIER FISCHER**

*Composition de la*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Apolline CARRARD, Pascale FISCHER, Nadia RYTZ,

*commission (ad hoc)*

François ARMADA, Christophe BURDET, Xavier FISCHER, Alain JOTTERAND et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. FISCHER donne lecture des éléments suivant.

Je vous lis un petit extrait du rapport : le préavis nous informe que le Canton est susceptible de prendre en charge 45,92% des frais de dépollution du fait qu'une part de celle-ci incombe à des exploitants privés n'existant plus aujourd'hui. Ce constat incite la commission à émettre le vœu suivant : la commission invite la Municipalité à solliciter du Canton la prise en charge financière de la dépollution à effectuer dans une proportion correspondant à la part imputable à une propre pollution émise autrefois par des exploitants privés n'existant plus aujourd'hui.

Il donne ensuite les conclusions du rapport.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour revenir sur le vœu de la commission et donner quelques explications à ce propos. Effectivement, cette parcelle a toujours été aux mains de la Ville. Par contre, elle a été concédée à plusieurs exploitants privés entre le moment de la fondation de l'usine à gaz en 1862 et son rachat par la Ville d'Yverdon en 1907. Donc, il y a eu une période de 45 ans durant laquelle l'usine à gaz a été utilisée par trois exploitants successifs dont les – alors je ne vous cache pas que les raisons sociales n'existent plus depuis belle lurette - donc on est effectivement dans le fameux cas qui a été présenté au sein de la commission et ensuite la Ville d'Yverdon a exploité, par le biais de son Service des énergies qui avait un autre nom à l'époque, les Services industriels, à exploiter cette usine à gaz jusqu'au tout début des années 60.

Donc effectivement, à peu près la moitié de la vie active de cette usine à gaz l'a été sous la responsabilité des acteurs privés et l'autre moitié sous la responsabilité directe de la Ville, raison pour laquelle ce chiffre a été effectivement proposé dans le cadre de négociations avec l'État pour voir s'il était possible d'avoir une participation du Canton.

Les discussions sont toujours en cours, elles n'ont pas encore abouti à un accord formel. Pour information, la somme totale de dépollution, elle est très légèrement supérieure aux CHF 90'000.- de dépassement de crédit dont ce préavis fait l'objet et que donc l'espérance de subventions si l'État venait effectivement à participer à celui-ci serait de l'ordre de CHF 45'000 à CHF 50'000.- donc une somme non négligeable, mais pas énorme non plus.

Voilà pour le cas vraiment précis de la dépollution de ce site. Je vous remercie de votre attention.

**Vote**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR22.05PR est accepté à l'unanimité.**

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Un crédit additionnel de CHF 90'000.- au crédit d'investissement de CHF 400'000.- accordé dans le cadre du préavis PR20.06PR pour le regroupement du

SEY sur un seul site, à la rue de l'Ancien-Stand est accordé à la Municipalité.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 80.380300.20 « Regroupement du SEY sur un seul site ». Le crédit d'investissement global sera ainsi porté à CHF 490'000.-. Il sera amorti sur 10 ans.

**10. POSTULAT**  
**N°PO22.02PO**

*Composition de la commission ad hoc*

**POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE EHRWEIN « POUR UN LIEU D'ACCUEIL DE JOUR OFFRANT DES PRESTATIONS D'HYGIÈNE, AINSI QUE DES SOINS MÉDICAUX, PARAMÉDICAUX ET DENTAIRES AUX PERSONNES VIVANT DANS LA PRÉCARITÉ SUR YVERDON »**  
**RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD**

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Claire-Lise RICHARD DETREY, Céline EHRWEIN, Claude-Anne JAQUIER, Gildo DALL'AGLIO, Rosario DI FIORE, Paul-Camille GENTON, David RYCHNER et Roland VILLARD.

Le rapporteur, M. le Conseiller Roland VILLARD, étant absent, j'invite M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO à nous donner la lecture des conclusions du rapport de commission, ou plus si souhaité.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Je tiens en préambule à noter le fait que les discussions de ce groupe de travail, de cette commission, se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Il y a eu vraiment consensus pour voter ce renvoi à la Municipalité et c'est vraiment important de nos jours où il y a souvent des petites tensions qui peuvent survenir. Donc, il y avait vraiment un large consensus et je tiens à remercier tous les membres de la commission.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion s/postulat*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe PLR a pris connaissance du résultat du rapport de la commission. Il a débattu sur la pertinence ou non d'ouvrir un tel centre.

Nous étions un peu dubitatifs sur les questions d'hygiène corporelle, tout de même, à voir le nombre de douches et d'utilisation de buanderie qui était fait à Lausanne. Ne reniant pas toutefois que le type de population yverdonnoise qui bénéficie de ces prestations était très certainement semblable à celle de la ville de Lausanne.

Les orientations sociales, ça nous étions plus... pas plus intéressés, mais plus attentifs à ces questions-là puisque il est vrai que, parfois, pour côtoyer - comme vous toutes et tous - un nombre de personnes qui sont en difficulté, traversant des périodes pas très faciles, il est parfois difficile de se retrouver dans un certain nombre de méandres administratifs, mais là encore il nous semblait que c'était plutôt le rôle du centre social régional de pouvoir orienter ces personnes, mais là encore parfois certaines se gênent très certainement de se présenter dans ces centres pour pouvoir être orientés.

Bon, ceci étant dit, on s'est finalement laissés convaincre par nos commissaires de soutenir majoritairement ce rapport de postulat et son renvoi à la Municipalité étant donné et c'est bien là le souhait, le vœu, insistant du groupe PLR, c'est d'avoir une transposition du modèle à 1 à 1 à la

Ville d'Yverdon et d'arriver dans un résultat financier le plus neutre possible à savoir que ceci soit financé, comme c'est le cas à Lausanne, à trois quarts par le Canton de Vaud et puis le quart par des privés et là on insiste afin que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que, encore une fois, le financement soit repris quasi 1 à 1 et que la Ville ne soit pas finalement un doublon par rapport aux activités du centre social régional.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je tiens à signaler que nous avons déjà des partenaires qui sont intéressés, que ça soit l'hôpital, que ça soit le Réseau Santé Nord Broye, voire même effectivement également le CSR, donc c'est avec l'ensemble de ses partenaires que nous allons travailler.

Le principe est effectivement qu'il y ait, en principe, pas de coûts pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, ça pourrait être le cas puisque l'ARAS avait un projet, je dirais, de travailleur social de proximité et il pourrait utiliser ce lieu dans ce cadre-là.

Donc moi, je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'on puisse travailler avec tous ces partenaires, je dirais locaux, qui sont vraiment très intéressés par celui-ci et puis on ne va peut-être pas faire tout à fait le modèle de Lausanne, ça dépendra effectivement des réflexions que nous aurons avec les différents partenaires.

**Vote s/postulat**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le renvoi en Municipalité du PO22.02PO est accepté** à une quasi-unanimité et quelques abstentions.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :**

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole devant vous pour remercier en fait toute une série de personnes. Remercier d'abord les personnes qui m'ont accompagnées pour penser, réfléchir à l'élaboration de ce postulat, les personnes du terrain que ce soit des personnes du CSR, des accompagnants de l'aumônerie de rue, le directeur de la Lucarne, etc. et j'en passe. Les remercier et je suis sûre qu'ils partagent avec moi l'émotion que j'ai ce soir.

J'aimerais aussi remercier la commission et les membres de la commission pour la richesse de nos échanges et en particulier aussi le Président pour la qualité de son rapport.

Et puis, j'aimerais enfin remercier ce Conseil pour son soutien. Je ne m'attendais pas à un tel soutien, et donc ça me touche d'autant plus, pour son soutien à ce projet et j'attends avec beaucoup d'impatience le préavis que la Municipalité va nous préparer et qui, j'espère, pourra répondre dans sa présentation aux besoins du terrain pour travailler effectivement comme ça a été évoqué par M. le Municipal avec les partenaires du terrain et notamment aussi avec le soutien du directeur du Point d'Eau qui a proposé son aide.

Et puis, je me réjouis et je suis impatiente de pouvoir d'ici quelques temps découvrir ce préavis et voter ce préavis devant ce Conseil et ainsi répondre, je l'espère, aux besoins d'une part importante de la population yverdonnoise et puis parce que je suis et reste convaincue que c'est un projet qui non seulement servira aux personnes en situation précaire à Yverdon, mais qui servira à l'ensemble de la population tant sur plan social, sanitaire qu'économique. Je vous remercie.

**11. PO22.04PO**

**POSTULAT DE M. LE CONSEILLER ERVIN SHEU « ABRIBUS »**

Nous sommes une Ville plate et petite de 30'000 habitants où il est possible de presque tout faire

à pied ou en vélo. Mais pour les personnes moins mobiles, certains trajets heureusement qu'il y a, hormis la voiture quand même, aussi des bus malgré leur fréquence de 15 à 30 minutes.

Ce temps d'attente peut paraître court ou très long selon qu'il pleut, il neige ou que la bise ou le soleil vous tape dessus. Et si en plus on est en chaise roulante, avec un rollator ou une poussette, on a vite fait de renoncer à ce calvaire et de prendre d'autres résolutions peu regardantes envers la planète si c'est la voiture.

De fait, si on fait un tour en bus à travers notre Ville, on constate malheureusement que beaucoup d'arrêts de bus ne sont pas équipés de protection climatique, du vent, de la neige, de la pluie et du soleil et que le confort minimum n'est pas du tout assuré, comme par exemple la possibilité de s'asseoir car il n'y a même pas de banc. En fin de compte, c'est que souvent il n'y a rien à part la tablette indiquant l'arrêt. Mais ce qui est encore plus consternant c'est que des points névralgiques près des crèches (exemple le Petit Phare), des écoles (exemple Léon Michaud ou Rives) ou des fondations pour handicapés (comme Saint-Georges) ne sont pas du tout équipés malgré l'ancienneté de ces arrêts, l'importance de leur fréquentation et les besoins particuliers de leurs utilisateurs.

En prenant en considération toutes les Municipalités qui ont œuvré pour cette Ville et malgré les efforts consentis en matière de transports publics, on doit déplorer une trop faible volonté d'offrir un confort adéquat aux arrêts qui se pratique dans de nombreuses autres villes. Aussi le moment ne serait-il pas venu pour Yverdon-les-Bains de remédier à cette lacune et d'entreprendre une démarche courageuse contribuant à l'attractivité des transports collectifs pour toutes et tous plutôt que de pousser les gens à toujours contre la voiture. Améliorons le réseau des transports publics yverdonnois et son confort tout en valorisant les espaces publics en les dotant d'abribus ! Voilà ce que ce qui serait un atout pour notre Ville.

Partant de ces réflexions, nous invitons la Municipalité à :

- Étudier l'opportunité d'établir un état des lieux de tous les abribus existants et d'identifier les possibilités d'améliorer l'équipement en tenant compte de l'importance et de la nature de leur fréquentation ainsi qu'une enquête auprès des usagers.
- De planifier la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, en considérant notamment des critères de faisabilité, d'opportunité, d'investissement et de cofinancement ou de subventionnement.

Je vous remercie, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre ce postulat en considération et de voter son renvoi à la Municipalité.

*Discussion s/postulat*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Travys a mis en place une application qui permet de se renseigner sur l'horaire de passage des bus en fonction de votre position pour vous rendre à destination. Il ne me semble pas que le fait qu'il pleuve découragerait les intéressés à prendre le bus pour favoriser leur voiture alors qu'ils ont la possibilité de ne pas attendre à l'arrêt du bus.

Cela étant, je peux partager le constat que vous faites M. le Conseiller sur l'état de vétusté de certains arrêts de bus qui mériteraient un bon rafraîchissement, mais sans envisager non plus un réaménagement complet. Encore faudrait-il qu'il ait suffisamment de place pour cela et coûteux car le moment n'est pas opportun de mobiliser les Services sur cette étude alors que bien d'autres défis attendent notre Ville.

Le groupe UDC estime que les priorités sont ailleurs et vous invite à refuser la prise en

considération de ce postulat et son renvoi la Municipalité.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Notre Ville doit développer son réseau de transports publics, c'est un impératif environnemental, mais aussi une manière de garantir la mobilité pour celles et ceux qui ne peuvent pas bénéficier des plaisirs infinis de la mobilité individuelle.

Et pour développer les transports publics, il faut que ceux-ci fassent envie. Cela passe par une fréquence suffisante, un prix abordable et, oui c'est vrai, aussi un certain confort lorsqu'il faut attendre quelques minutes en attendant le prochain bus. Ce postulat est aussi l'occasion de nouer un dialogue avec les catégories qui sont les plus à même de pouvoir bénéficier d'une amélioration des abribus, je pense notamment aux seniors et au Conseil des seniors qui les représentent.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutient ce postulat et vous propose, chères et chers collègues, son renvoi immédiat à la Municipalité.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe PLR soutiendra également ce postulat pour les raisons qui ont été évoquées précédemment, vétusté de certains abribus et je suggérerais également à la Municipalité de profiter finalement de faire un tour de ces différents arrêts de bus, certains mériteraient, alors non pas d'être tous équipés d'abribus on est bien d'accord, mais peut-être un petit toilettage de certains de ces arrêts y compris pour la possibilité de s'asseoir quelques instants serait, de mon point de vue, pas forcément un luxe et plutôt incitatif pour les personnes qui hésiteraient encore à prendre les transports publics dans notre Ville.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

La Municipalité est favorable au renvoi de ce postulat qu'elle soutient étant donné qu'il s'inscrit dans les planifications et projets en cours d'élaboration par le Service de la mobilité.

Quelques éléments d'explication sur l'état d'avancement et sur le contexte. Les véhicules de transport public appartiennent aujourd'hui aux compagnies, mais les arrêts de bus sont de la propriété effectivement de la Commune et leur aménagement est, en effet, de notre responsabilité. Les réseaux actuels de bus urbains et régionaux utilisent aujourd'hui au total 56 arrêts de bus sur la Commune avec la plupart des arrêts qui sont desservis dans les deux sens, ce qui représente près de 100 quais à entretenir par la Ville via les Services communaux, mais aussi par des entreprises de réinsertion sociale qui font un travail de qualité reconnu.

Seuls quelques éléments de mobilier appartiennent aux exploitants tels que l'affichage du nom de l'arrêt et des horaires ainsi que des bornes d'information voyageurs. Les arrêts situés sur des routes cantonales hors localités sont gérés différemment. Sur la base de relevés effectués en 2019, seulement un quart des quais est actuellement équipé d'un abribus. La Municipalité est consciente que l'aménagement actuel des arrêts ne répond pas aux normes d'aménagement standard, ni selon la LHand et ne disposent même pas d'un couvert, mais ceci fait partie des objectifs de cette législation dont la mise en œuvre sera renforcée.

Le Service de la mobilité travaille depuis 2020 sur le plan directeur des transports publics dont le préavis PR20.02, qui est en cours de finalisation, et qui sera soumis à la consultation publique. Puis, plus récemment, est venu s'ajouter le programme d'agglomération de quatrième génération qui a permis de renforcer la stratégie intercommunale des transports publics urbains. Planifier et réaliser la mise en conformité des arrêts de bus prend du temps. Ça exige que les stratégies en place soient stables, validées et soutenues par les usagères et usagers afin de définir l'emplacement optimal des quais et donc d'investir pour leur mise en conformité. En général, on compte environ CHF 40'000.- par arrêt et ça demande une procédure de mise à l'enquête à chaque fois. Dans l'attente de ces procédures, le Service de la mobilité élabore un plan d'action qui est différé afin de pouvoir répondre au mieux à la population. Pour les arrêts de bus qui sont communs

ou compatibles avec les réseaux de lignes actuelles et futures, donc pour les mesures qui sont indépendantes du plan directeur des transports publics, le Service de la mobilité présentera un préavis d'ici cette fin d'année qui demande un crédit d'ouvrage pour leur réaménagement en conformité avec la LHand. Le réaménagement prévoira l'espace aussi nécessaires pour implanter un couvert.

Pour les arrêts qui seront déplacés dans le cadre du plan directeur des transports publics, donc à plus long terme, ils seront réaménagés par étapes en conformité avec le réseau futur. Le préavis du plan directeur des transports publics futur pour la mise en œuvre intégrera donc cet élément là et vous sera soumis. Il est à noter que la mise en place d'un arrêt couvert dépend également du lieu et de sa fréquentation. Ainsi les quais les plus utilisés, en général dans les quartiers denses et en direction du centre-ville, eux disposeront à terme d'un abribus.

La Municipalité a pour objectif de renforcer les mesures en faveur des transports publics et de faciliter leur utilisation pour tous les usagers et usagères sachant bien que il y a des mesures qui, ces mesures-là, sont subventionnées par la Confédération, que normalement il y avait un délai jusqu'à fin 2023 pour équiper tous les arrêts selon la loi sur l'égalité pour les handicapés et qu'effectivement nous sommes en retard, mais que nous ne sommes pas la seule Ville, nous allons donc renforcer cette stratégie et faire en sorte que les arrêts de bus soient équipés le plus vite possible, mais selon les ressources internes évidemment. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

J'aurais peut-être préféré intervenir avant la Municipalité, vu que déjà de plusieurs éléments ont été énoncés. Je me permets néanmoins de quand même vous lire mon intervention, pour dire que seulement un quart des arrêts de bus sont équipés d'abris, que seulement un tiers sont équipés des équipements minimums comme des bancs, des poubelles, etc. et que seulement 4% des arrêts sont conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés.

Les demandes du postulant sont donc tout à fait légitimes et pertinentes pour améliorer l'attractivité des transports publics et un report modal. C'est pourquoi notre groupe soutiendra un renvoi en Municipalité et vous invite à en faire de même.

À titre un peu plus personnel cette fois, j'aimerais juste dire que les chiffres que j'ai cités viennent, comme ça a été dit, du rapport PR20.02 sur une demande de crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan directeur sur les transports publics. Je me demande donc si la forme du postulat est vraiment la forme la plus adaptée dans la mesure où les études demandées sont déjà en cours. Néanmoins, rajouter une petite couche pour faire avancer les choses et améliorer l'attractivité des transports publics reste intéressante et c'est pourquoi je vous invite, chers et chères collègues, à soutenir ce postulat.

**M. le Conseiller Thierry GABERELL :**

Le groupe des vert'libéraux soutient ce postulat, toutefois il aurait aussi apprécié peut-être choisir une forme un peu plus légère, par exemple une interpellation suivie d'une résolution puisque, comme nous l'ont expliqué maintenant différents intervenants, des études sont en cours, mais n'empêche que nous soutiendrons bien entendu ce postulat pour la promotion des transports publics.

Par contre, nous voyons aussi d'un bon œil des structures un peu plus légères. On n'a pas besoin de faire des fondations sur 50 mètres de profond, des abribus pour 200 personnes etc. Je pense que ce qui est important, c'est qu'on puisse accueillir des gens qui soient à l'abri que ce soit du soleil, de la pluie, mais des structures très simples comme par exemple, si vous prenez la direction de Suscévaz entre Treycovagnes et Suscévaz, il a des abribus extrêmement simples en bois, donc en matériel durable, et puis on vous enjoint à prendre ce type d'exemple-là. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

S'il vous plaît, gardez le bruit de fond à un niveau inférieur à celui que vous avez maintenant.

**M. le Conseiller Denis GONIN :**

Moi je voulais simplement dire que j'étais heureux d'apprendre que Yverdon était une Commune plate et que la fréquence des bus y est de 15 à 30 minutes. Voilà et même si je consultais l'application de Travis, est-ce que je trouverais les bus postaux qui s'arrêtent à Gressy par exemple. Je dirais simplement que certains abris mériteraient que des bus s'y arrêtent plus souvent et de ne pas oublier Gressy, Sermuz et le bas des Monts. Merci votre attention.

**Vote s/postulat****Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Le renvoi en Municipalité du PO22.04PO est accepté à une large majorité et quelques avis-contraires.**

Avant de passer aux points 12 « interpellations, simples questions et vœux reportés du 7 avril », nous allons prendre la pause introduite d'une dizaine de minutes. Je vous invite donc à reprendre place à 21h25 tapante.

**12. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX REPORTÉS  
DU 7 AVRIL 2022****12.1****Une interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ (Sur la communication de la Ville autour de l'urgence climatique et ses enjeux)****Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Celles et ceux qui appuient cette interpellation sont priés de lever la main.

Les conditions étant remplies, Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

J'aimerais m'enquérir de la stratégie de la Municipalité en termes de communication sur les enjeux et risques du réchauffement climatique. En deux ans, la Municipalité a connu plusieurs gestions de crises, comme la pandémie du Covid19 ou les crues de cet été, tous deux phénomènes liés au réchauffement climatique ou à la déforestation. Le climat en sera une autre, et le conseil a déjà voté l'urgence climatique.

L'une des revendications particulières des grèves climatiques de 2019, qui aujourd'hui est resoulevée par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), c'est de donner accès à la population à une information claire sur les problématiques des changements climatiques et sur l'urgence d'agir rapidement pour éviter ces catastrophes qu'on connaît et qui nous coûterait de grands problèmes. Et donc pour le GIEC, c'est donc aussi à cause d'une ignorance importante des enjeux et des risques, qui est causée par la désinformation et au fait que c'est très difficile de faire parvenir ces informations à la population que c'est difficile de faire advenir ces changements. C'est le constat qui figure dans leur tout dernier rapport qui est sorti le 4 avril et qui met l'accent du coup très importante de l'information publique.

L'année dernière, on parlait de cinq ans pour transformer nos modèles de société pour répondre à l'urgence climatique. Le dernier rapport du GIEC, qui est donc paru le 4 avril dernier, parle maintenant que nous avons plus que 3 ans pour mettre en place des grands changements pour éviter les conséquences qu'on ne désire pas subir en tant que société. C'est des changements qui sont déjà entamés par la Municipalité à travers le plan climat et différentes mesures, mais l'acceptation par la population doit passer par une communication publique et la participation des citoyens et citoyennes. A la lumière de ce que raconte du coup le GIEC sur cette nécessité de la participation et de l'acceptation de la population, il me semble urgent de faire le plus vite possible les efforts qu'on peut dans cette direction, et pour donner accès aux habitant-e-s de la commune à une information éclairée sur ces enjeux.

Alors j'aimerais savoir si la Municipalité a prévu une communication publique qui toucherait la population yverdonnoise et celles et ceux qui côtoient la ville, concernant le changement climatique, ses risques et ses conséquences, dans les plus brefs délais, compte tenu de ceux qu'impose malheureusement le GIEC et ses constats. Donc c'est ma première question.

Et deuxième question de vous demander aussi, en 2021, la COGE avait soutenu le vœu d'une formation aux élues sur les enjeux objectifs de climat. Où en est-on pour cette information aux élues qui avait été validée comme un vœu de la COGE il y a une année ?

Voilà pour ces deux questions. Merci d'avance.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Voici pour vous répondre. La sensibilisation, la communication et la médiation aux enjeux climatiques est une mission importante, une mission fondamentale. Elle est fondamentale pour les enjeux qu'elle porte, elle est fondamentale pour la bonne réussite et l'adhésion au plan climat et à l'effort collectif que nous devons faire. Et nous en sommes totalement conscients. Car finalement, si nous ne faisons rien le coût de l'inaction sera encore pire et notre population, nos concitoyens, nos amis, nos voisins, nos Yverdonnois doivent le savoir, doivent savoir ce qui nous attend.

Ainsi et par exemple selon le NCCS (le National Center for Climate Service, ce n'est pas traduit), un centre national de la Confédération qui suit les problématiques climatiques, sans réduction rapide des émissions, en 2085 notre Ville vivra plus de 100 jours tropicaux par année, journée tropicale entend plus de 30 degrés. 100 jours, un tiers de l'année... c'est énorme ! Ma main à couper que pas même une personne sur dix en Ville est consciente de ceci. L'objectif sera donc d'augmenter cette conscientisation, sans entrer dans la torpeur, mais en actionnant un sentiment vital d'action.

Bref, je peux vous l'assurer Mme la Conseillère, nous devons et nous jouerons notre rôle de responsabilité sur un territoire en informant le plus largement possible et en développant un dispositif en conséquence. Nous nous y préparons déjà.

Quelques éléments sur la formation des élus. Effectivement, la COGE a formulé ce vœu depuis l'année passée. Maintenant que nous sommes plus avancés dans le plan climat nous pouvons programmer cette formation avec toutes les données yverdonnoises maintenant compilées, nous venons de finir le diagnostic et sommes dans la deuxième phase de l'élaboration du plan climat. Ainsi, des contacts ont été pris avec la Présidente du Conseil communal et nous travaillerons avec le bureau, sur une formule, qui pourra vous convenir.

J'aimerais aussi faire un point sur la participation, car comme vous le dites effectivement la participation, l'acceptation citoyenne, passera aussi par la participation. Deux aspects participatifs structurent actuellement l'établissement de notre plan climat. Petit rappel, le plan climat a débuté en automne 2021, mandat qui s'étend encore jusqu'à l'automne 2022. La première partie diagnostic est terminée, elle constituait en a un bilan carbone sur le territoire et l'administration, une analyse de vulnérabilité et l'évaluation des politiques sectorielles.

Concernant la participation, nous avons fait une participation interne à l'administration et j'en viens aux deux aspects de participation : participation avec ce qu'on a appelé les partenaires externes à

l'administration, soit les représentants de la société civile en lien avec les enjeux climatiques associés à des représentants du Conseil communal, vous donc. Une séance est prévue le 27 juin, les groupes politiques seront tout prochainement sollicités pour nous fournir des noms de représentants et cela selon les mêmes configurations que les commissions ad-hoc que vous vivez.

Après une présentation du diagnostic, l'idée est de vous positionner sur les outputs de nos premiers jalons, soit sur les domaines d'action, le plan d'action et les actions prioritaires. Un deuxième aspect de la participation, la participation de la population via une assemblée citoyenne tirée au sort. Celle-ci aura lieu début septembre. En 2018, pour la mise à jour de l'agenda 21, une démarche participative d'envergure avait été réalisée et avait permis de récolter 280 idées et projets. Face à l'urgence la situation, nous ne souhaitons plus récolter des idées, mais favoriser l'action et l'adhésion. Il y avait aussi ce souhait de tester des nouvelles manières de participation qui puissent être la plus représentative de la population. Ainsi, un premier panel de 2000 personnes a été tiré au sort de manière aléatoire, d'ailleurs les enveloppes seront peut-être dans vos boîtes aux lettres, en tout cas 2000 citoyens demain auront cette lettre dans leur boîte aux lettres, les personnes intéressées seront amenées à s'annoncer pour ensuite faire partie d'un deuxième tirage au sort où 22 personnes seront tirées au sort. Ce tirage est d'ailleurs public, il aura lieu le 29 juin à 18 heures ici à l'Aula Magna. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Ce groupe de citoyens qui se verra sur deux week-ends aura la tâche de questionner, de challenger, de réussir une première version du plan climat communal. Le groupe se sera préalablement formé aux enjeux climatiques grâce à l'échange avec des experts, le but étant de se former de manière objective.

D'ailleurs, je fais un appel à la presse qui voudrait s'intéresser à cette assemblée citoyenne et à la suivre son élaboration jusqu'à son travail, jusqu'à ses travaux, car cette information passera aussi par et grâce à la presse qui a un rôle fondamental là aussi et je les en remercie d'ores et déjà. Voilà les éléments pour vous répondre Mme la Conseillère communale.

*Dépôt résolution*

**Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

Merci beaucoup Mme la Municipale pour vos explications sur ces projets d'envergure qui sont à venir prochainement.

Dans le but d'encourager et de continuer dans cette dynamique par rapport à la question de la communication publique que je mentionnais en particulier dans cette interpellation, comme il est connu que dans une administration communale on doit prioriser, mettre notre énergie sur des projets plutôt que d'autres, j'aurais souhaité proposer une résolution à ce Conseil dans le but de voter en fait ce soir une résolution visant à inclure dans le plan climat communal une telle campagne dont je parlais, à la lumière des recommandations très claires du dernier rapport du GIEC qui, vraiment, s'axe vraiment sur la question de la communication publique et donc proposer de voter pour s'assurer de la présence en priorité de la question de la communication aux changements climatiques, dans le projet du plan climat communal.

Et voilà, c'est pour ça que j'aimerais faire voter la résolution suivante que j'ai envoyé ce soir qui est la suivante : le Conseil communal invite la Municipalité à intégrer dans le plan climat communal une campagne de sensibilisation aux dérèglements climatiques, à ces enjeux et risques se fondant sur les données objectives scientifiquement établies, élaboré de manière transdisciplinaire dans les plus brefs délais, c'est-à-dire avant les délais des trois ans fixés par le GIEC.

*Discussion s/résolution*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Quelques éléments par rapport à tout d'abord à cette interpellation avant de venir sur la question

de la résolution. Très franchement, affirmer qu'il y a une ignorance fondamentale des enjeux et des risques car peu d'information, noyés dans la désinformation... Je pense que c'est quand même prendre en partie la population pour des abrutis sachant que quasiment chaque jour, chaque jour, chers et chères collègues, il y a des informations qui transitent par la presse. Alors on peut toujours remettre en causes évidemment la qualité de l'information, etc, mais enfin c'est quand même un petit peu insultant par rapport aux médias qui s'efforcent jour après jour tout même d'avoir une information la plus objective et la plus qualitative sur le sujet. Ça veut aussi, dire dans cette affirmation, que finalement les médias font de la rétention d'information, choisissent un peu ce qu'ils veulent dire. Donc ça, c'est le premier élément par rapport à ce qui est affirmé dans le rapport du GIEC. Je ne mets évidemment pas en cause ce qui a été dit tout à l'heure, mais par rapport à ce rapport-là, ces affirmations je pense que ça valait le détour quand même de dire deux mots.

Le groupe PLR a pris connaissance hier de cette résolution, donc elle a circulé dans nos rangs mais évidemment on n'a pas pu en débattre sur le fond. Ce que l'on constate c'est que bien des choses sont déjà prévues, des groupes de travail vont être faits, etc. Voilà, on ne va pas – disons à titre personnel puisque le groupe PLR n'a pas pu prendre position suffisamment tôt, à titre personnel - je ne vais pas m'y opposer, mais force est de constater que ce que demande la résolution est d'ores et déjà prévu par le dispositif que la Municipalité va mettre en place.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Nous connaissons toutes et tous ces injonctions : « regarde avant de traverser sinon tu vas te faire écraser », « ne fume pas sinon tu risques un cancer », « met ta ceinture sinon tu vas te blesser » sont les injonctions qui se fondent sur le fait que beaucoup de dangers qui nous guettent sont immédiatement tangibles par nous, par nos proches. Cela nous convainc de la nécessité de s'en protéger. Et puis, il y a le dérèglement climatique et là tout se complique. Les scientifiques s'entendent toutes et tous pour reconnaître qu'il s'agit là d'une des principales menaces qui pèsent sur le futur de l'humanité, mais elle est beaucoup moins tangible.

J'entends les remarques de M. BERNHARD et c'est vrai que la quantité d'information est importante pour pouvoir se forger une opinion et pour pouvoir constater la réalité de cette menace, mais c'est un domaine dans lequel il est absolument nécessaire de renforcer l'information face à un danger qui reste, mine de rien, un danger en devenir. Bien sûr, la priorité reste les mesures très concrètes contre le dérèglement climatique et ses effets et cette discussion peut être l'occasion pour la Municipalité de rappeler qu'elle s'active déjà depuis longtemps et de quelle manière.

Mais dans ce domaine en particulier, il est primordial de poursuivre l'effort de sensibilisation. Il y a du travail. Une étude récente démontrait que quatre jeunes suisses sur dix sont incapables d'expliquer le réchauffement climatique réalisant l'un des pires scores nationaux de l'enquête pisa qui l'a établie. Or, pour agir face à un danger, il faut bien entendu en comprendre la réalité.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutient la résolution de Mme MARENDAZ. Alors que la Municipalité finalise son plan climat, cela lui permettra de veiller à intégrer la sensibilisation dans ses objectifs prioritaires. Car comme pour le rejet de la loi sur le CO2 l'a démontré, la lutte face au réchauffement climatique se fera avec et non pas contre les populations concernées. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Si le groupe PLR a reçu la résolution et apparemment d'autres groupes politiques, de notre côté nous ne l'avons pas reçue. Comme quoi le manque de communication peut en effet amener à une problématique fondamentale de notre démocratie. Pouvoir se prononcer en tout état de cause. Il n'est donc pas possible pour le groupe UDC de se prononcer sur cet objet ce soir et votera dès lors contre en invitant la postulante à mieux communiquer dorénavant avec tous les groupes politiques.

**Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ :**

J'entends les efforts de communication à entreprendre dans le futur.

Concernant votre position M. BERNHARD, je tiens juste à souligner que ce n'est pas mon avis personnel, cette question du manque d'information, il y a vraiment... je vous invite à lire - là je suis dessus à nouveau - l'article excellent justement du Temps qui interviewait la rapportrice de ce rapport, donc Julia STEINBERGER. Dans cet article-là, il est mentionné clairement des entraves à l'information qui sont un fait en fait et qui sont observées par les personnes mêmes qui rédigent ces rapports et j'en suis triste, mais c'est le cas. Voilà, merci.

**Vote s/résolution**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'adoption de la résolution est acceptée** par 54 oui, 13 non et 7 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**12.2**

**Une Question de Mme la Conseillère Nadia RYTZ (Sur « Agissons contre le racisme ! »)**

Après la semaine d'actions contre le racisme qui s'est terminée le 27 mars et à la suite de la manifestation d'ampleur nationale tenue le 2 avril à Lausanne sur la thématique du racisme et des violences policières, j'aimerais poser plusieurs questions concernant l'implication de notre Ville sur ces sujets importants.

À Yverdon, nous ne connaissons pas de témoignage récent de violences policières à caractère raciste qui aurait eu de conséquences mortelles. Cela ne veut pas dire que le racisme venant des institutions ne soit pas subi au quotidien par les personnes concernées car la violence n'a pas besoin d'être physique. Ici comme ailleurs, les institutions dont nous héritons portent en elle des réflexes racistes et les institutions yverdonnoises, en particulier la police, ne peuvent pas, à notre avis, en être exemptés.

Pour prévenir plutôt que guérir, pour empêcher le racisme et les violences au sein des instances policières de notre région, pour miser plutôt sur le savoir que sur les croyances et pour une société qui préserve les droits fondamentaux de toutes et tous sans discrimination, j'aimerais poser les questions suivantes à notre Municipalité qui, je l'espère, saura répondre de manière éclairée face à cette thématique très sensible.

Premièrement, y a-t-il un numéro d'urgence ou un organisme indépendant pour y dénoncer d'éventuels débordements des forces de l'ordre ? Si oui, y a-t-il un recensement d'un tel type de plainte ?

Deuxièmement, la Municipalité a-t-elle considéré les revendications des collectifs de lutte contre le racisme et notamment au sein de la police incluant notamment la mise en place d'une instance indépendante de dépôt de plainte contre les abus policiers et de surveillance des pratiques policières à l'échelle nord vaudoise ? La mise en place d'un organisme social de médiation indépendant de la police en projet pilote à la gare, en collaboration avec les Services du JECOS, pour proposer des animateurs et des animatrices sociales, des médiateurs-médiatrices à disposition ? L'interdiction de la pratique policière dit du plaquage ventral qui peut mener à des décès ? Et a-t-elle des réponses sur la faisabilité de ces projets ?

Et pour finir, comment la Municipalité s'est-elle emparée de la thématique du racisme pour rendre la Ville plus inclusive et sécurisée pour les personnes concernées par le racisme ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

L'interpellation, la question que vous avez posée est légèrement différente à celle que j'ai reçue. Il y a les termes qui ont peu changé donc on va devoir s'adapter au tout petit peu. J'ai répondu à celles que j'avais reçues, j'ai compris qu'elles avaient un tout petit peu évolué. Donc, la première question qu'on avait : Y a-t-il un numéro d'urgence pour les personnes non blanches pour y dénoncer d'éventuels agissements racistes des forces de l'ordre ? Si oui, y a-t-il un recensement d'un tel type de plainte ?

Alors évidemment, tout type de citoyen peut dénoncer des faits relevant du Code pénal auprès du Ministère public, sans passer par la police. Une seule plainte de ce type a été déposée depuis la création de la PNV en 2012, à l'issue de laquelle le collaborateur concerné a été licencié. Il n'y a pas de tolérance au sein de la PNV pour tout type d'agissement raciste constaté.

Votre question évidemment était un peu interpellante sur la notion des personnes « non blanches » puisque, et bien, un téléphone qui aurait été réservé aux personnes non blanches effectivement serait une forme de discrimination et il serait de surcroît relativement compliqué d'identifier une personne non blanche au téléphone.

La Municipalité a-t-elle constaté les revendications de collectifs de lutte contre le racisme et notamment au sein de la police, incluant notamment la mise en place d'une instance indépendante de dépôt de plaintes contre les abus policiers et de surveillance des pratiques policières à l'échelle nord-vaudoise. Comme indiqué précédemment le ministère public est disponible pour recevoir des plaintes sans passer par la police. Il n'existe pas d'autre dispositif spécifique en la matière dans le Canton de Vaud. Cependant, les polices vaudoises sont soumises à un Code de déontologie qui permet de prévenir et de traiter toute dérive en la matière au travers d'une Commission de déontologie qui existe et qui fait son travail. En outre, les policiers sont spécifiquement formés sur cette thématique sensible lors de leur formation de base à Savatan.

La mise en place d'un organe social de médiation indépendant de la police en projet pilote à la gare, en collaboration avec le service du JECOS, pour proposer des animateur-animateuses sociales ou médiateur-médiatrices à disposition. Mon collègue vous répondra, M. RUCHET, pour plus de détails à la fin de mon intervention.

Mais il n'existe à ce jour pas d'organe dédié à cette thématique précise. Par contre, PNV développe actuellement un projet de guichet d'accueil virtuel et présentiel pour les victimes (notamment de violences et de harcèlement), afin de créer un espace d'accueil et d'écoute par une personne spécialisée et ainsi permettre d'assurer une première prise en charge et, si nécessaire, réorienter vers les partenaires adéquats. Ce guichet virtuel est prévu d'être mis en place d'ici cet automne. Il existe par contre, au sein de la PNV, des médiateurs de rue qui sont sur le terrain toute l'année et peuvent prévenir et agir contre de nombreux incidents dont les problèmes de racisme. La Ville compte actuellement, il faut le signaler, 28 médiateurs de rue. Des personnes formidables qui s'engagent au quotidien pour notre Ville.

L'interdiction de la pratique policière du "plaquage ventral" qui peut mener à des décès. Les pratiques d'interpellation policière sont définies au niveau cantonal, font l'objet de solides formations de base et continues. Celle évoquée ne fait pas plus l'objet d'interdiction qu'elle n'a engendré de plaintes en lien avec la PNV.

Comment la Municipalité s'est-elle emparée de cette thématique du racisme pour rendre la Ville plus inclusive et sécurisée pour les personnes concernées par le racisme ? La Municipalité est sensible à la problématique de l'inclusivité. Cette thématique fera l'objet de propositions en lien avec une politique spécifique. Elle rappelle cependant que la police n'est pas plus ciblée que d'autres dans l'approche de cette question et assure qu'une démarche formative et préventive permet de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à cette thématique, vous l'avez dit, sensible. A noter toutefois que le corps de police, lui également, doit régulièrement faire face à des propos discriminant, injurieux et menaçant à son encontre.

Je vous remercie pour votre attention et cède la parole à mon collègue, Jean-Claude RUCHET

pour des compléments d'information en lien avec son service.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je rappelle qu'au niveau du Service jeunesse et cohésion sociale, nous avons une déléguée à l'intégration qui est parfois effectivement, qu'on appelle parfois, et qu'elle doit accompagner certaines personnes qui sont victimes d'actes ou de propos racistes. Donc, elle joue un peu ce rôle de médiation ou de médiateur.

Et puis, la Ville s'engage également lorsqu'il y a la semaine d'actions contre le racisme puisque chaque collaboratrice, chaque collaborateur de l'ensemble des Services est invité à mettre la vignette « Parlons du racisme » dans les courriels qu'ils envoient pour justement sensibiliser la population ou les différents partenaires.

Et puis, au travers de la CCSI, également des actions sont entreprises. Une année on avait mis des sets de table où effectivement était évoquée cette notion du racisme donc on fait de la prévention, de la sensibilisation, mais ça sort un petit peu du cadre uniquement police mais vraiment en général.

**Mme la Conseillère Nadia RYTZ :**

Je voulais juste remercier la Municipalité pour ses réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

**Une interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Sur l'augmentation du prix du gaz)**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Celles et ceux qui appuient cette interpellation sont priés de lever la main.

Les conditions étant remplies, M. le Conseiller Maximilien BERNHARD, vous avez la parole.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Tout d'abord, préciser que je vous avais remis une version écrite et signée par cinq personnes il y a un mois, mais ceci est un détail. Voilà. Chers et chères collègues, le 29 mars dernier la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a annoncé, par voie de communiqué, une augmentation de 45% du prix du gaz à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, nous y sommes depuis cinq jours.

Elle justifiait cette forte hausse en raison principalement, je cite « de la situation géopolitique extrêmement instable liée à la crise ukrainienne » en indiquant la mise en place d'un vaste plan d'action visant à encourager les particuliers et les entreprises à réaliser des économies d'énergie.

Cette augmentation vertigineuse a estomaqué plus d'une Yverdonnoise et d'un Yverdonnois et va peser lourd sur son pouvoir d'achat. Plus de CHF 1'000.- par année pour une famille de quatre personnes. Certaines mesures proposées pour des économies d'énergie laissent quelque peu songeur : réduction de la température des chambres à coucher à 17 degrés, achat des kits Equiwatt dont le contenu est déjà largement répandu dans de nombreux ménages yverdonnois tant chez les propriétaires que chez les locataires, etc... Ceci étant dit, notre Commune est apparemment une des plus touchées du Canton de Vaud. D'autres collectivités ont manifestement

mieux anticipé l'hypothèse d'une hausse du prix du gaz avec une augmentation nettement plus modérée ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

Pour quelles raisons la Ville d'Yverdon-les-Bains en est-elle arrivée là ?

Les 45% couvrent-ils exclusivement la hausse du prix du gaz ? Si tel est le cas, comment une telle hausse de 45% est-elle possible sachant que le prix du gaz a déjà augmenté au mois de janvier de 14% ce qui nous donne une hausse totale de près de 60%.

À titre d'anticipation, la Municipalité a-t-elle effectué des achats à terme ces deux dernières années pour les prochaines années afin de contenir d'éventuelles hausses ? Dans le cas contraire, pour quelles raisons ?

Enfin, pourquoi la Municipalité n'utilise-t-elle pas le fonds de réserves « provisions pour la fluctuation prix gaz » dont le solde était près de CHF 3'000'000.- en 2020.

Voilà. Cette interpellation sera suivie, cas échéant, d'une résolution que j'aurai le plaisir vous lire tout à l'heure.

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Je vous remercie et nous nous excusons de ne pas avoir... de nous être trompés sur la présence des signatures.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Comme vous l'aurez compris donc, je continue à suppléer mon collègue Benoist GUILLARD. Je réponds donc à sa place au nom de la Municipalité.

Premièrement, pour relever ce n'est pas de votre faute M. le Conseiller, que votre texte, évidemment, a été écrit en avril et qu'il se base sur les informations que vous aviez à ce moment-là et la situation a évidemment pas mal évolué depuis, puisque, comme vous avez pu constater ces derniers jours ou ces dernières semaines dans la presse, toute une série d'autres acteurs ont manifesté ou n'ont pas manifesté mais ont, de manière extrêmement silencieuse, implémenter toute une série de hausses qui rendent la situation yverdonnoise nettement moins exceptionnelle que ce qu'elle avait l'air d'être au début du mois d'avril.

Je prends quelques exemples : les Services industriels de Genève viennent d'annoncer une hausse de 32% de leur prix du gaz qui fait suite à une hausse de 14% déjà effectuée au mois de novembre, Energie Bienne a augmenté ses tarifs de 5,5 centimes au 1<sup>er</sup> mai de cette année, le 1<sup>er</sup> avril de cette année, c'est une augmentation de 70% depuis le mois d'octobre de l'année... depuis le mois de novembre 2021 et puis, si vous avez lu comme beaucoup de vaudois le grand quotidien de la place de la journée, vous avez évidemment un article qui, effectivement, décrit la situation dans laquelle nous nous trouvons et où certains experts parlent en moyenne suisse pour le gaz et sur cette année tabler sur des augmentations de l'ordre de 50% à 100% des tarifs. Donc, lorsque vous dites que nous sommes effectivement avec les 60% de la hausse cumulée, entre celle qui a été activée le 1<sup>er</sup> janvier et celle qui a été activée le 1<sup>er</sup> mai, en fait et comment ça se fait que la Ville d'Yverdon se trouve dans une situation finalement aussi mauvaise par rapport à ses voisins et ses voisines, j'aurais tendance à dire que la Ville d'Yverdon elle a fait deux choses.

Premièrement, elle a agi relativement vite puisqu'elle a effectivement été l'une des toutes premières à réagir après l'éclatement du conflit Russo-Ukrainien. Toute une série d'autres collectivités ayant agi avant ce conflit, notamment au mois de janvier pour des hausses au mois de mars ou au mois d'avril, et puis d'autre part elle a communiqué de manière extrêmement transparente ce qui évidemment nous a effectivement valu toute une série d'interpellations. Je rappelle celle du Conseiller WICKI, la vôtre qui a été posée, celle du Conseiller RAMCHURN qui n'a jamais été développée, la vôtre l'a été avec un mois de retard, pas de votre faute évidemment et c'est bien normal finalement qu'on se pose tous et toutes ces questions-là, mais qu'à l'heure actuelle, pour

avoir fait un pointage effectivement avec un prix du gaz classique de 14,78 centimes le kWh aujourd'hui, ben on se situe effectivement dans la moyenne des acteurs avec des acteurs qui sont certes plus bas pour l'instant avec des acteurs qui sont effectivement entre 11 et 12 centimes, mais qui n'ont pas encore - et je dis bien « encore » - fait évoluer leurs tarifs et d'autres qui sont déjà à 15, 16, 17, 18 centimes au kWh.

Ça c'est un peu pour fixer le contexte au moment de l'annonce de la hausse des tarifs. Comme nous étions assez souvent sur la place Pestalozzi vous et moi, je me suis évidemment fait alpagner par un ancien collègue du bureau du Conseil communal avec qui j'ai parié qu'au 30 juin la situation serait pratiquement la même autour de nous en termes de tarification. Nous sommes le 5 mai et je pense que je vais gagner mon pari et gagner mon café avec lui d'ici la fin du mois de juin, malheureusement. Ceci étant, je réponds quand même à vos questions.

Pour quelles raisons la Ville d'Yverdon-les-Bains en est arrivée là ? Bien, en gros, c'est effectivement une hausse sur les prix de l'énergie qui a plus que quintuplé. C'est-à-dire que, par rapport au prix que nous pouvions trouver tant en spot (c'est-à-dire pour l'achat direct) que sur les futures (c'est-à-dire les achats à terme), j'y reviendrai, on pouvait trouver à des prix qui étaient cinq fois inférieurs à ceux qu'on trouve à l'heure actuelle sur le marché. Si la hausse n'est « que » de 45%, c'est bel et bien parce qu'il y a eu toute une série d'achats à terme, parce que le prix ne se compose pas que du prix du gaz, mais il y a aussi le prix de l'infrastructure, qui lui ne varie pas, et qu'on arrive à amortir, en tout cas pendant un certain temps.

Les hausses très importantes que nous avons subies et donc effectivement ces questions se sont posées. Il y a aussi la question effectivement des réserves, les réserves de la Ville d'Yverdon sont relativement faibles donc on ne peut pas tellement jouer avec ce paramètre avant d'arriver avec des réserves à 0, nous y reviendrons plus précisément dans certaines réponses que je vais vous donner, mais certains acteurs ont été punis par la commission de la concurrence pour avoir beaucoup surfacturé leurs tarifs, disposent de réserves à l'heure actuelle qui sont importantes et évidemment consomment ces réserves à l'heure actuelle ce qui leur permet, pour l'instant, je dis bien pour l'instant, d'avoir des prix qui sont relativement plus bas que les nôtres. Donc, ça c'est un peu pour donner le cadre général. Évidemment, le cadre général c'est une explosion des prix dans le domaine de l'énergie, explosion des prix qui semble malheureusement, et au jour d'aujourd'hui quand on voit le niveau des prix sur les achats à terme, vouloir se maintenir.

Les 45% couvre-t-il exclusivement la hausse du prix du gaz ? Oui. C'est essentiellement, c'est exclusivement ça effectivement. Si tel est le cas comment une telle hausse est-elle possible sachant que le prix du gaz a déjà augmenté de 14% au mois de janvier, ce qui donne donc une hausse de total de près de 60% ? Je crois que je viens de donner l'explication. C'est une explosion de tarif de gaz. Nous ne sommes évidemment pas producteur, nous devons nous fournir pratiquement entièrement sauf la part de biogaz que nous arrivons à produire ou à acheter de manière locale, mais qui évolue avec ce genre de prix de l'énergie et puis nous sommes couverts évidemment à un an à deux ans et certains achats à terme ont été effectués sur ces délais-là, mais viendra effectivement un moment où, effectivement, on essaye de voir et d'attendre le plus possible pour pouvoir trouver les opportunités de pouvoir peut-être acheter moins cher, mais de plus en plus cette porte se referme parce que, à l'heure actuelle, nous devons commencer à penser à la couverture de l'hiver prochain et c'est bel et bien ça qui va occuper le Service ces prochaines semaines à des tarifs qui restent effectivement relativement élevés, ce qui rendra d'ailleurs effectivement la question de savoir de la manière dont on répercuterait des baisses de prix. Une question relativement théorique en tout cas au jour d'aujourd'hui c'est malheureusement la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle.

À titre d'anticipation, la Municipalité a-t-elle effectué des achats à terme ces deux dernières années pour ces prochaines années afin de contenir d'éventuels hausses ? Oui, il y a un manuel de gestion des risques qui prévoit effectivement d'acheter des tranches. On doit être couvert à au moins 25% sur les deux années à 24 mois, 50% à 12 mois et puis les couvertures se font à 100% et en fonction des différentes opportunités que le marché a pu offrir ces dernières années, nous étions effectivement beaucoup à acheter fortement à terme. Ce qu'on fait aussi c'est d'éviter de surinvestir, c'est-à-dire de réserver des tranches trop importantes, donc il y a toujours une partie

de la consommation qui est achetée en ce qu'on appelle en spot, c'est-à-dire directement sur le marché, pour éviter d'avoir des surcapacités qui peuvent, en l'occurrence, être un peu difficiles.

Évidemment, dans le contexte de hausses très fortes des prix que nous avons connues ces derniers mois, depuis la fin de l'été passé parce que c'est là que vraiment les prix ont commencé à augmenter, et bien on a eu tendance, et comme tous les autres acteurs du marché d'ailleurs, à attendre beaucoup pour voir si les pointes de prix avaient la bonne idée de vouloir s'amortir ce qu'elles n'ont pas fait, mais ce qui est effectivement le cas de beaucoup d'autres acteurs sur le marché et qui explique d'ailleurs les différentes hausses que ces différents acteurs sont en train maintenant de répercuter sur leur consommation.

Et donc, évidemment, à chaque fois qu'on fait de l'achat à terme on fait ce qu'on appelle finalement une forme de spéculation, c'est-à-dire qu'on essaye d'acheter au meilleur prix et d'avoir une lecture sur l'état du marché dans un an, dans deux ans, dans trois ans, lecture qui, à l'heure actuelle, est effectivement extrêmement difficile. C'est évident que dans ce cadre-là, le conflit Russo-Ukrainien a exacerbé la situation et que toute forme de résolution d'une manière ou d'une autre de ce conflit-là effectivement pourrait entraîner peut-être une légère détente sur les marchés. Pour l'instant, on n'y est pas et on doit effectivement agir sur ce marché dans ces conditions-là qui sont des conditions effectivement extrêmement difficiles.

Et puis enfin, pourquoi la Municipalité n'utilise-t-elle pas le fonds de réserve provision pour « fluctuations du prix du gaz » dont le solde était de près de CHF 3'000'000.- en 2020 ? Alors d'une part, vous aurez vu dans le budget 2022, que nous avons consacré CHF 1'500'000.- de ce fonds en tout cas au niveau budgétaire pour amortir la hausse qui était à l'époque la hausse de 14%, nous n'avions effectivement, et c'est notre très grande faute, pas anticipé le conflit Russo-Ukrainien qui a éclaté le 24 février dernier et puis nous avons décidé de ne pas consommer CHF 1'500'000.- au moment du bouclage des comptes 2021 afin de pouvoir disposer de cette réserve au cas où elle pourrait être utile, notamment au moment de l'établissement du budget 2023.

Et pour le reste, j'espère avoir été relativement complet dans mes réponses et je vous remercie de votre attention.

*Dépôt résolution*

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Parce que les explications sont des explications qui sont claires. Effectivement, la situation a évolué depuis un mois, personne n'a de boule de cristal, évidemment personne ne pouvait anticiper un tel conflit, mais peut-être les achats à terme auraient pu se faire tout de même sur une période un petit peu plus longue, vous l'avez dit voilà, les gens attendent et puis regardent ce qui se passe, voilà. Mais encore une fois, on ne peut pas vous en tenir grief.

Vous avez parlé des répercussions, d'où maintenant une proposition de résolution que je fais puisque la demande du groupe PLR est extrêmement claire, nous demandons à ce que toute baisse du prix du gaz soit répercutée immédiatement. Il n'est pas exclu qu'on ait une répercussion à la baisse prochainement. On le voit sur les énergies fossiles, on a des variations - même de quelques pourcents - ce serait toujours bon à prendre j'imagine pour les ménages yverdonnois pour ceux qui sont évidemment au gaz qui verront leurs factures augmenter drastiquement et leur pouvoir d'achat diminuer tout autant.

Donc, j'ai le plaisir de vous proposer la résolution suivante, qui vous est affichée à l'écran, et que j'imagine Mme la Présidente va maintenant mettre en discussion.

*Discussion s/résolution*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Tout à fait, nous sommes donc en présence d'une résolution qui est la suivante : le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à répercuter immédiatement toute baisse du prix du gaz qui pourrait survenir ces prochains temps.

*Proposition  
d'amendement*

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Comme M. le Syndic l'a rappelé, lors du dernier Conseil, le groupe socialiste a exprimé ses craintes sur les effets dramatiques que la hausse du prix du gaz pourrait avoir sur les budgets des bas revenus et de la classe moyenne yverdonnoise.

Dans cette logique, il partage la préoccupation du groupe PLR concernant la nécessité de répercuter toute baisse des prix sur les factures de la population yverdonnoise. Néanmoins, il faut se préparer à une hausse qui pourrait devenir durable. Si tel est le cas, il faudra des mesures de compensation pour soulager le pouvoir d'achat de la population. Plutôt que de multiplier les résolutions, le groupe socialiste propose l'amendement suivant, qui permet d'arriver à une résolution qui incarne les différentes inquiétudes exprimées par notre Conseil, et se propose d'ajouter à la fin de la phrase qui constitue, pour l'instant, la résolution la phrase suivante : si une baisse n'intervient pas avant l'automne, il invite la Municipalité à travailler avec les autorités fédérales et cantonales à des mesures de soutien pour les ménages touchés par cette hausse.

Il invite évidemment le groupe PLR à reprendre cet amendement en son nom. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Merci M. le Conseiller WICKI. Le groupe socialiste souhaite donc proposer un amendement à la présente résolution. En vertu de l'article 72 de notre règlement, seul l'auteur de la proposition peut décider de la modifier avant le vote. M. le Conseiller BERNHARD souhaitez-vous modifier la proposition de résolution en fonction de la proposition qui vous ai faite ?

Je rappelle le contenu : si une baisse n'intervient pas avant l'automne, le Conseil invite la Municipalité à travailler avec les autorités fédérales et cantonales à des mesures de soutien pour les ménages touchés par cette hausse.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Effectivement plutôt que d'avoir deux résolutions, puisque j'imagine que si on la refusait le groupe socialiste viendrait la faire voter séparément. Pour des questions de simplification d'une part et compte tenu que cet amendement, enfin ce complément de résolution, ne contredit pas finalement la première partie de la résolution que je dépose, je peux me rallier à ce complément de même pour le groupe PLR, en tout cas dans sa majorité.

*Discussion s/résolution  
amendée*

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

Je vous remercie. La discussion est donc ouverte sur la résolution avec l'amendement proposé par le groupe socialiste qu'on ne peut pas vous afficher à l'écran ou qu'on pourra vous afficher dans quelques secondes.

La discussion est toujours ouverte donc sur l'adoption de cette résolution.

**M. le Conseiller Denis GONIN :**

Il y a une chose qui me dérange un peu de cette mesure de soutien au prix du gaz, c'est que ça touche la population yverdonnoise de manière totalement différente selon les personnes. Vous avez certaines personnes qui se chauffent au mazout, d'autres au gaz, d'autres à l'électricité. Alors, pourquoi ne pas soutenir les autres énergies qui ont aussi vu exploser leurs prix ces derniers temps.

Pour rappel, l'ancienne commune de Gressy n'est pas reliée au gaz. Donc nous ne pouvons pas faire autrement que de nous chauffer avec d'autres énergies. Simplement, je trouve un peu

dommage qu'on ne tienne pas compte de l'ensemble de la population, merci.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour confirmer qu'il n'est aucunement dans l'intention de la Municipalité de profiter de la hausse annoncée et donc de la revalorisation des tarifs pour arrondir son résultat en fin d'année au cas où les marchés autoriseraient une baisse de ce prix, c'est bel et bien dans cette attention-là que nous irions.

Si les variations de toute fin d'année venaient à aboutir à un résultat « meilleur » que celui qui a été budgété, il est évident que nous utiliserions cette somme soit pour renflouer le fameux fonds permettant d'amortir des hausses futures soit à destination d'une mesure d'aide à la population, mais, en tout cas, il est effectivement tout à fait dans l'intention de la Municipalité de ne pas se servir de la hausse pour arrondir le résultat du gaz à la fin de l'année. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Évidemment, je soutiens cette résolution aussi que le rajout. Un petit peu sceptique, mais pourquoi pas discuter avec les autorités fédérales et cantonales, ça ne me dérange pas, mais effectivement on ne touche qu'une forme d'énergie.

Par contre, ce qui m'amuse un tout petit peu... il faut se souvenir un tout petit peu de la discussion qu'on a eu un peu plus tôt. Donc, on parlait du climat, protection du climat, le grand problème du climat. Actuellement, c'est l'énergie fossile et au niveau mondial on utilise 90% d'énergies fossiles. Pourquoi ? Parce qu'elle est bon marché. Alors tout à coup elle devient un peu plus cher et on s'en plaint. On s'en plaint et je crains malheureusement que si on veut réussir ce tournant énergétique, s'éloigner des énergies fossiles, on va de toute façon aller vers des énergies plus chères, il faudra s'habituer à avoir des énergies plus chères de manière durable que ce soit fossile ou non.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Je suis toute contente d'être un petit peu sur la même ligne que M. ROQUIER maintenant, mais plutôt dans le sens de se dire ben voilà on a précédemment beaucoup discuté d'information de la population par rapport à la crise climatique qui ne va pas tarder à nous tomber dessus de façon très importante et puis une de ses premières conséquences étaient justement de voir l'augmentation de différentes énergies fossiles.

Donc, il faut aussi prendre conscience de plus en plus que les énergies fossiles peuvent être consommées moins et qu'effectivement là on pourrait voir une diminution de nos factures également merci.

***Vote s/résolution***

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La parole n'est plus demandée la discussion est close nous votons.

**L'adoption de la résolution est acceptée** à une évidente majorité, quelques abstentions et quelques avis-contraires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**12.4**

**Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN (Sur « Où en est-on avec Sports 5 ? »)**

Avant de poser ma question qui a trait donc à Sport 5, il me paraît important de rappeler quelques éléments de contexte en rapport avec ce dossier et notamment certains éléments des discussions que nous avons eues à ce sujet au sein de ce Conseil dans la précédente législature.

En juin 2019, un crédit d'étude pour le réaménagement de Sports 5 était soumis au vote de ce Conseil. À cette occasion, le groupe des verts et le Parti socialiste avait salué le projet tel qu'il était présenté, en particulier sous sa forme programmatique dans le préavis avec une diversité d'activités culturelles et sportives très enthousiasmante. Nos deux groupes verts et Vert-e-s et solidaires avaient cependant également partagé leur mécontentement et leurs inquiétudes. Mécontentement devant l'absence d'appel d'offres concernant le partenaire privé de ce projet et inquiétude face à la proposition qui était faite de rassembler, sur un même site, l'activité culturelle et nocturne emblématique de l'Amalgame avec des logements pour étudiants et un hôtel. Arriver en effet à dormir paisiblement à côté d'une salle de concert n'est pas donné à tout le monde.

Nous avons insisté, à l'époque, pour demander des garanties quant à la pérennité de l'activité culturelle et nocturne de l'Amalgame. La majorité de ce Conseil nous avait invités à faire confiance considérant que nos craintes étaient exagérées. Vous connaissez la suite. Début 2021, le promoteur privé annonçait son retrait soudain du projet par voie de presse interrompant les discussions qui avaient été entamées suite à l'opposition de deux associations culturelles.

Début 2022, alors que la Municipalité informait de la mise à disposition temporaire du site à l'association Action culture, le temps de repenser le projet initial, le même promoteur annonçait, contre toute attente, sa volonté de remonter dans le bateau. Je ne m'appesantirai pas ici sur le caractère quelque peu contradictoire des annonces du promoteur. Je ne commenterai pas non plus le fait que ces deux annonces aient été faites, hasard du calendrier, en pleine période d'élection. L'historique de ce projet et l'annonce du retour du promoteur privé ne peuvent cependant nous empêcher de nous poser ou de nous reposer des questions sur l'avenir de Sports 5.

Voici donc mes questions :

- Où en est-on aujourd'hui avec le projet de Sports 5 ?
- Qui sont les partenaires représentants de la Municipalité, les associations, etc ? Qui sont les partenaires donc des discussions actuellement en cours ?
- Comment ces partenaires ont-ils été définis ?
- Quel rôle est octroyé à chacun d'entre eux ou d'entre elles ? Est-ce que c'est un rôle consultatif, un rôle de décision avec un pouvoir décisionnel, est-ce que ces partenaires ont un droit de veto, etc ?
- La Municipalité envisage-t-elle de reprendre une collaboration avec le promoteur privé malgré la rupture de confiance avec celui-ci ? Et si oui, comment entend-t-elle, en particulier concrètement, s'assurer que les activités de ce partenaire n'entrent pas en conflit avec les activités sportives et culturelles du site notamment qu'elles ne mettent pas en péril les activités liées à la vie nocturne qui rayonne bien au-delà de notre Ville ?
- Est-ce que de nouveaux partenariats, publics, privés, associatifs sont envisagés pour faire vivre ce site ? Si oui, un appel d'offres public et transparent est-il prévu ? Quelles mesures, dans ce cas-là, sont prises pour cadrer et gérer les potentiels conflits d'intérêt entre les partenaires du site ?
- Et puis, de manière plus générale, par quelles mesures concrètes la Municipalité entend-t-elle s'assurer de la prise en compte saine et équilibrée des spécificités et des besoins des différents futurs utilisateurs et utilisatrices de Sports 5 afin de permettre une coexistence à long terme des différentes activités qui seront offertes sur ce site ?

Je vous remercie.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je vais vous répondre, Mme la Conseillère, de manière assez succincte pour des raisons qui vont apparaître au fur et à mesure de ma réponse. Effectivement, suite au retrait annoncé du promoteur, la Ville s'est évidemment posé la question du futur de ce site et, comme vous l'avez dit, suite à « un retour » du même promoteur dans le jeu - prometteur avec qui par ailleurs la Ville est en

relation via une convention qui n'a jamais été formellement dénoncée ni par lui, ni par la Ville elle-même - la Ville a décidé de mettre en relation les différents protagonistes, à savoir le promoteur d'un côté et les opposants dont les associations opposantes de l'autre sous l'égide d'une délégation Municipale pour explorer la possibilité d'un accord qui reprendrait en l'occurrence une grande partie des points que vous mentionnez dans votre question.

Cette procédure est en cours, elle nécessite de la sérénité, raison pour laquelle, à l'heure actuelle, la Municipalité ne souhaite pas forcément entrer énormément dans les détails maintenant. Elle le fera évidemment avec la plus grande transparence une fois que ce processus sera arrivé à son terme. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :**

Merci beaucoup pour cette réponse succincte. Je reste un peu sur ma faim, j'avoue, vous comprendrez bien. Alors, j'entends que pour la paix des discussions vous souhaitiez ne pas en dire davantage, j'espère néanmoins que les indications, les souhaits sous-jacentes aux questions qui sont posées, à savoir le cadre défini pour que les discussions puissent se passer dans les meilleures conditions possibles et s'assurer notamment de la pérennité de l'activité nocturne du site de l'Amalgame soit posée, aussi pour que chacun des partenaires justement puissent travailler dans des conditions les meilleures possibles, aussi pour la réflexion éventuellement, pour l'intégration de nouveaux partenaires cas échéant dans ces discussions.

Et puis, un point sur lequel vous ne m'avez pas répondu, mais vous pourrez sans doute quand même me répondre c'est : qui sont les représentants de la Municipalité dans ces discussions ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

D'abord, pour vous rassurer peut-être sur la finalité d'un tel processus. Je rappelle que, s'il venait à aboutir, il passerait nécessairement devant ce Conseil communal pour toute une série de raisons donc vous aurez évidemment un mot extrêmement important à dire et donc un contrôle complet sur la forme que le projet pourrait prendre au moment où il reviendrait devant ce Conseil communal. Et cas échéant si cela devait aboutir dans cette direction, ça se ferait évidemment encore dans cette législature donc dans la composition actuelle.

Et puis pour vous répondre beaucoup plus succinctement sur la forme de la délégation Municipale, lors de la première rencontre celle-ci était composée de M. Christian WEILER, de M. Benoist GUILLARD et de moi-même, lors de la seconde rencontre de M. WEILER et de moi-même.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

**Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur l'aperçu des subventions)**

Après le budget 2022 et l'annonce des résultats 2021, on voit que la situation financière devient de plus en plus difficile pour la Ville. Afin de préparer l'exercice budgétaire 2023, il serait utile de rendre transparents tous les subsides et subventions octroyés par la Ville et de leur évolution au cours des années. Ils sont souvent regroupés dans diverses positions du budget, ce qui empêche d'avoir une vue claire de la situation.

Ma question ou demande à la Municipalité est de fournir à ce Conseil une liste de toutes les subventions octroyées à des associations existantes ou ayant existé année par année au cours des dix dernières années, soit depuis 2013 jusqu'au budget 2022. Je ne m'attends évidemment pas à une réponse à ce Conseil et il serait vraisemblablement plus judicieux et compréhensible que la Municipalité réponde par écrit.

Ça ne figurait pas encore dans ma question que je vous ai envoyée, mais peut-être que toutes les subventions ça va peut-être trop loin, il faut peut-être mettre un plafond, ou un plancher plutôt, peut-être tout ce qui est au-dessus de CHF 5'000.- pour ne pas aller trop loin non plus dans ces

demandes et générer un travail qui ne serait pas forcément très utile. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Pour dire que comme vous avez posé cette question effectivement il y a près d'un mois, nous nous sommes déjà mis à travailler dessus, donc effectivement techniquement c'est quelque chose qui est relativement possible de faire, on est en train de préparer effectivement une liste selon vos désirs.

Il faut savoir qu'il y a des problèmes effectivement de protection des données et disons d'extrême richesse. Il faut aussi savoir que certaines subventions n'entrent pas forcément dans le cadre budgétaire sous ce nom là, ça peut être, par exemple, dans d'autres domaines. La subvention, pour prendre un exemple, Y-Parc SA apparaît sous le nom de promotion économique donc ce sont des choses qu'on doit un peu regarder pour pouvoir voir.

Et puis, tout n'est pas budgétaire quand ce que vous offrez, par exemple le vin d'honneur à telle ou telle société, évidemment nous n'allons pas entrer dans ce niveau de détail donc on va rester strictement budgétaire. On va essayer d'être suffisamment succinct pour que ça soit utile, pour que vous puissiez quand même effectivement avoir les réponses à vos questions qui sont de regarder, en gros, quels sont les grands secteurs, j'imagine, de pointer si telle ou telle organisation aurait effectivement - ou tel ou tel domaine de manière générale - aurait plus progressé que d'autres et si d'autres au contraire ont diminué.

Et puis, nous allons effectivement nous atteler à vous répondre par voie de communication écrite parce qu'à la fin c'est un tableau Excel donc je peux vous le donner à l'oral, moi ça me pose aucun problème, mais j'imagine que c'est mieux que nous répondions dans cette forme-là. Je ne sais pas encore tout à fait le délai, mais certainement avant l'été. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

**Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur le point de situation sur le parking de la Place d'Armes)**

Au niveau politique, les décisions concernant la construction d'un parking de la Place d'Armes ont été prises lors de la précédente législature tant par la Municipalité que par le Conseil. Concrètement, un contrat a été signé avec un constructeur et exploitant et une décision d'octroyer un DDP a été prise. Des crédits pour les travaux qui incombent à la Commune ont été débloqués. Le Conseil communal devra encore se prononcer sur un crédit d'ouvrage de surface dit préavis 3.

On a récemment lu dans la presse – alors évidemment ça date d'un mois donc ça fait maintenant un peu moins récemment - mais on a quand même récemment lu dans la presse une déclaration d'une représentante de la Municipalité que le projet n'avait, je cite : « pas passé au niveau du Canton ». On apprend aussi, et je cite à nouveau : « il faut corriger et faire en sorte que le projet soit conforme ».

Je pense que ces déclarations méritent des précisions. À ma connaissance, nous sommes actuellement dans la procédure de demande de permis de construire. Il serait peut-être utile ici de rappeler qui décide quoi. Voici donc mes questions, c'est toute une série d'ailleurs de petites questions :

- Quelles sont les implications du Canton dans le processus d'octroi de permis de construire ?
- À quel niveau et par quel département ?
- S'agit-il de prises de position consultatives ou de décisions ?

- Qui peut décider finalement de l'octroi du permis de construire ?
- Le canton a-t-il un droit de veto ?

Ce sera un peu des questions un peu générales concernant le processus pour que le Conseil comprenne un tout petit peu ce qui doit se passer. Et, plus précisément concernant le projet :

- Quel département a pris une décision et à quel niveau ? Puisqu'apparemment ça n'a pas passé.
- S'agit-il d'une position officielle et bloquante ?
- En quoi le projet n'est pas conforme ?
- Est-ce que le Conseil communal pourrait obtenir une copie de cette prise de position du Canton ?
- Quelles sont les démarches que la Municipalité va entreprendre pour faire avancer ce projet ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité a décidé de répondre au Conseiller ROQUIER par écrit puisque vos questions sont nombreuses et elles méritent d'être précises, elles sont pertinentes d'ailleurs.

Pour ce qui est de globalement l'état d'avancement des travaux, il y a les études complémentaires qui ont été faites et puis des séances régulières et y en aura prochainement aussi avec les représentants de Parking Place d'Armes SA, mais la Municipalité se propose de répondre à vos questions précises que vous avez posées ce soir par écrit et ceci dans les meilleurs délais.



12.7

**Une interpellation de M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE (Sur la décroissance Y-Parc)**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins et la, à nouveau, nous avons encore quelques adaptations à faire au niveau du secrétariat et nous n'avons donc pas noté si votre résolution déposée au précédent Conseil disposait des cinq signatures nécessaires, c'est pourquoi je vous propose de simplement procéder par main levée.

Celles et ceux qui appuient cette interpellation sont priés de lever la main.

Les conditions étant remplies, M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE, vous avez la parole.

**M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :**

Le groupe des vert'libéraux a pris acte de la convention signée avec l'ATE par notre Municipalité, censée régler le blocage du parking mutualisé d'Y-Parc. Nous considérons que la ville d'Yverdon-les-Bains et son économie sont prises en otage par cette convention.

A travers ce document qui, nous le rappelons, devait se limiter au parking d'Y-Parc, l'ATE, lequel a des objectifs louables au demeurant, a utilisé son opposition pour imposer sa vision non seulement du développement futur du site, mais également à l'ensemble de la mobilité de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Je ne vais pas exposer ce soir les termes de cette convention, mais laisse le

soin à tout un chacun de bien lire les exigences de l'ATE.

Notre formation est favorable au soutien à la mobilité douce, mais en adéquation avec le développement économique d'Y-Parc et des commerces du centre-ville, mais pas à leur détriment. Pas avant que d'autres solutions alternatives et efficaces ne soient en place.

En effet, la vision de l'ATE pour la mobilité d'Y-Parc est largement prématurée à notre sens. A l'heure actuelle, le site propose très peu d'alternatives à la voiture individuelle, les transports publics y étant pas assez développés et pas assez efficaces. Les mesures réclamées ou je dirais plutôt imposées par l'ATE devraient être déposées uniquement dès l'instant où une halte CFF sera en service à Y-Parc. L'ATE serait bien inspirée de se battre, et faire pression, pour que ce dossier de gare CFF avance plus rapidement. Il est totalement illusoire de croire que les employé·e·s des entreprises en place, ou qui envisagent de s'implanter à Y-Parc, peuvent se permettre de venir à vélo ou à pied sur leur lieu de travail depuis la gare d'Yverdon-les-Bains. En effet, cela n'est malheureusement pas toujours compatible avec les horaires imposés, les exigences de vie de famille (entre autres les horaires de garderie) ou toute autre obligation en dehors du travail.

Nous voyons dans les exigences de l'ATE un frein au développement durable de notre parc technologique, ce qui est irresponsable en termes d'emplois à l'heure où le site yverdonnois des Ateliers CFF est menacé et où la Ville a déjà perdu 600 habitants dernièrement.

D'autre part, beaucoup de villes construisent des parkings en périphéries pour désengorger leur centre. Dans le cas présent, l'ATE souhaite réduire cette solution. Est-ce vraiment dans l'intérêt des Yverdonnois ? N'est-ce pas plutôt une aberration ?

De plus, même si nous entendons que les véhicules électriques ne sont pas totalement écologiques, l'ATE demande que « Le TIM (trafic individuel motorisé) électrique ne soit pas être entièrement exonéré de contraintes financières dissuasives ». Est-ce vraiment pertinent, sachant qu'un projet pilote de réseau électrique autonome de grande envergure, soutenu par le Canton et la Confédération, unique en Europe, est basé justement sur les batteries des voitures électriques des utilisateurs du parking d'Y-Parc. Un projet prometteur permettant de faire rayonner Yverdon au-delà des frontières. De ce fait, il est primordial de favoriser la voiture électrique à Y-parc.

Aussi, je demande à la Municipalité les précisions suivantes :

- Est-ce que la Municipalité a pris un avis de droit avant de signer cette convention ?
- A quel titre a-t-elle signé cette convention (co-proprétaire ou autorité pour la délivrance du permis de construire ?)
- A-t-elle pris langue avec les 2 autres co-proprétaires avant de signer cette convention ?
- Où en est le recours du constructeur et comment la Municipalité va se positionner dans cette procédure ?

Je vous remercie pour votre attention et de vos promptes réponses que j'espère précises.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

En préambule d'abord, je dirais que la Municipalité fait une lecture assez fortement différente de celle du Conseiller MEYSTRE sur la portée de la signature de cette convention. Laquelle, on le rappelle liminairement, ne saurait se substituer évidemment au droit supérieur. Pour l'essentiel, la vision de la Municipalité par rapport à la signature de cette convention c'est qu'elle garantit que la Ville respectera les engagements du plan partiel d'affectation de 2014 qui est en vigueur sur le site du parc scientifique et technologique. Et cette garantie a effectivement permis, à notre sens, le retrait de l'opposition de l'ATE qui bloquait le chantier du parking silo depuis plus d'un an et qui risquait de le bloquer pour encore deux années supplémentaires.

Le but de la Municipalité était de pouvoir débloquer ce dossier-là et c'est ce que nous pensions, en tout cas que nous avons fait, même si, comme vous l'avez rappelé effectivement, le mandataire

a ensuite fait recours contre le permis de construire qu'on lui a octroyé. J'y reviendrai d'ailleurs dans la réponse à votre quatrième question. Ensuite, il y a quand même deux ou trois choses dans ce que vous avez dit qui méritent un commentaire.

Vous affirmez qu'à l'heure actuelle le site propose très peu d'alternatives à la voiture individuelle, les transports publics y étant peu développés ou pas assez efficaces. Alors, M. le Conseiller, trouvez-moi dans une ville de 30'000 habitants une zone industrielle qui est desservie toute la journée à une fréquence de 7,5 minutes et qui vous permet d'être à la gare dans un sens en 9 minutes et dans l'autre, en fonction de la ligne, entre 10 et 11 minutes. Je ne dis pas que c'est parfait, on peut toujours faire mieux c'est une évidence, mais très franchement ce sont d'excellentes conditions et ces excellentes conditions elles se trouvent finalement reportées dans la part modale des différents transports des travailleurs sur le parc scientifique et technologique. En reprenant des données du relevé structurel qui permettent effectivement d'avoir une estimation de ces parts modales, le transport individuel motorisé représente 70% de la part modale, vous avez 23% des gens qui sont déjà en transports publics et les 7% restants en mobilité douce. Donc, vous avez déjà, à l'heure actuelle et avec la desserte actuelle, pratiquement un travailleur sur trois d'Y-Parc qui se rend à son travail avec un autre moyen qu'une voiture. Ça ne signifie pas que ce... le chiffre est bon pour une zone industrielle, parce qu'on est quand même dans une zone industrielle de périphérie, qui plus est à proximité immédiate d'une sortie d'autoroute et dans une Ville de 30'000 habitants, pas dans une métropole à 250'000 où vous avez un tramway qui, par exemple, va bientôt venir vous desservir. Donc, j'aurais tendance à dire que la situation elle est relativement bonne et d'ailleurs ça se voit, c'est que quand vous faites les mêmes calculs sur les autres zones industrielles de la Ville d'Yverdon et bien vous n'avez pas du tout les mêmes parts modales parce que vous n'avez pas du tout la même qualité de dessertes. Ceci étant, je suis d'accord avec vous, il faut qu'on fasse mieux, on va s'y employer, on va essayer en tout cas de s'y employer.

Vous dites aussi ou en tout cas vous faites la lecture que les parkings en périphérie évidemment sont utilisés par beaucoup de villes pour désengorger leur centre et dans le cas présent l'ATE souhaiterait réduire cette solution. Alors il faut être clair que le plan partiel d'affectation qui régule évidemment le stationnement sur Y-Parc, le régule spécifiquement pour la desserte Y-Parc lui-même, il sort spécifiquement la thématique des park and ride de cette solution et donc il est tout à fait possible, si telle voulait être l'intention de tel ou tel, soit institutions, soit promoteurs, de développer un parking silo qui serait entièrement consacré à du park and ride sur le site d'Y-Parc. Ce qu'on ne pourrait pas faire avec le PPA, c'est utiliser les places de ce park and ride pour des gens qui travaillent dans le parc, mais vous auriez la possibilité, c'est une possibilité qui est ouverte. Elle est explicitement permise par le PPA et donc la thématique du park and ride en périphérie, pour la desserte du centre par exemple, elle est explicitement séparée de la thématique qui nous intéresse ce soir qui est celle du parking silo à destination des personnes qui travaillent dans le parc. Ça je pense que c'est quelque chose qui est effectivement très important de noter.

Enfin, vous notez que l'ATE demande que le trafic individuel motorisé électrique ne soit pas entièrement exonéré de contraintes financières dissuasives. Dans entièrement exonéré, il y a entièrement. Ça signifie effectivement qu'une demande, c'est qu'il n'y ait pas une exonération totale, mais entre pas d'exonération du tout et une exonération totale vous avez quand même des marges de manœuvre qui sont relativement importantes.

Pour le reste, j'enjoins et je recommande à tout le monde, toute personne qui a vraiment de l'intérêt, d'aller lire le plan partiel d'affectation, c'est disponible sur le site de la Ville et par notamment pour ceux qui utilisent mapnv.ch c'est un outil absolument remarquable qui permet d'accéder à ces planifications, parce qu'elle vous donne toute une série de réponses par rapport à la manière finalement dont ce parc doit être géré depuis la mise en force de ce plan partiel d'affectation.

Je réponds maintenant, j'espère précisément, même si de manière beaucoup plus succincte, à vos questions.

Est-ce que la Municipalité a pris un avis de droit avant de signer cette convention ? La réponse c'est non. Ce n'est classiquement pas le cas sur la lecture d'une convention. Comme je l'ai dit tout

à l'heure, une convention ne saurait se substituer ou super céder le droit supérieur et donc elle ne peut agir que dans le cadre de ce droit supérieur. En l'occurrence, le PPA est un droit supérieur donc non. Par contre, nous avons effectivement derrière et ensuite vu les réactions, fait relire par notre Service juridique qui ne voit pas disons d'obstacle majeur dans cette convention.

À quel titre a-t-elle signé cette convention, comme copropriétaire ou comme autorité pour le permis de construire ? Uniquement comme autorité pour le permis de construire. Pas comme copropriétaire.

Troisièmement, a-t-elle pris l'engagement avec les deux autres copropriétaires avant de signer cette convention ? Oui, dans le cadre des réunions de copropriété notamment en décembre et en janvier dernier.

Et, où en est le recours du constructeur et comment la Municipalité va se positionner dans cette procédure ? Alors, je peux vous donner la réponse de la Municipalité. Évidemment, je ne réponds pas pour le constructeur mais enfin le recours est pendant. L'effet suspensif de ce recours a été levé. La Municipalité ne s'est pas opposée à la levée de cet effet suspensif ce qui permet au chantier d'avoir lieu. Les prévisions qui avaient été données à l'époque donne un chantier qui devrait encore durer de 12 à 14 mois donc probablement jusqu'au milieu de l'année prochaine, ce qui nous donne évidemment toute latitude pour entamer des discussions sur la manière dont nous allons résoudre ce cas. Pour cela, il faut que la Municipalité se détermine sur quels sont ses objectifs aussi par rapport à cette discussion à initier avec le promoteur et puis nous allons évidemment l'initier dans les meilleurs délais et dans le but de résoudre cette situation d'une manière ou d'une autre, je dirais dans le laps de temps où de toute façon le parking n'est pas disponible puisqu'il est encore en construction.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions M. le Conseiller.

**13. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX**

**13.1**

**Une interpellation de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU (Sur « C'est beau une ville la nuit »)**

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

M. le Conseiller Pierre-André MICHOU vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Celles et ceux qui appuient cette interpellation sont priés de lever la main.

Les conditions étant remplies, M. le Conseiller Pierre-André MICHOU, vous avez la parole.

**M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :**

Imaginez-vous dans une ville de notre pays voire en Europe. En soirée après un bon repas dans un restaurant vous décidez de flâner dans le cœur de cette ville et profitez d'admirer divers monuments et bâtiments faisant la renommée de cette cité. Parfois, même l'éclairage choisi met encore plus à profit les contours des bâtisses et la beauté des monuments. Eh bien, Mesdames et Messieurs, rien de tout cela dans notre chère et belle Ville d'Yverdon-les-Bains.

Alors que lors du weekend pascal et la semaine de vacances qui a suivi nous avons accueilli bon nombre de touristes, surtout alémaniques, quelle n'a pas été la déception voire l'incompréhension de ceux-ci de découvrir un centre-ville éteint (dans tous les sens du terme). Ce qui fait notre renommée architecturale en dehors de nos frontières citadines, c'est particulièrement notre Château (pratiquement la seule ville en Suisse pouvant s'enorgueillir de posséder un château

médiéval au cœur du bourg), mais également le temple, l'hôtel de ville, la statue de Henri Pestalozzi, voire la place du nom du pédagogue. Aucun de ces monuments n'est éclairé en soirée ! Est-ce véritablement une image que nos autorités désirent montrer à sa population et aux visiteurs de passage ? De plus, l'absence totale de luminosité au milieu de la place Pestalozzi créer un sentiment d'insécurité et d'abandon. Je vous rappelle également que notre cité a été récipiendaire du prix Wakker en 2009.

Je pourrais imaginer qu'on vienne me retoquer avec l'argument massue de la pollution lumineuse ! Comprenez-moi bien, je ne demande pas un éclairage du type « Times Square » à New York ou autres débauches de lumières criardes qu'on peut voir par exemple à Las Vegas ou dans les mégalo-pôles asiatiques. Non, simplement une mise en valeur des bâtiments et monuments par un éclairage économique et limité au niveau de l'amplitude de fonctionnement (avant la nuit complète et jusqu'à minuit voire 1 heure du matin tout au plus).

Nous avons débattu ce soir sur une nouvelle version de l'éclairage des rues du centre-ville pendant les fêtes de fin d'année ; ceci me réjouit et je pense qu'on doit se pencher très rapidement sur l'éclairage mettant en valeur notre patrimoine construit.

Par cette interpellation je demande que la Municipalité étudie les possibilités suivantes :

- D'allumer sans délai les bâtiments et monuments déjà munis d'éclairages
- De présenter dans un délai raisonnable un concept pérenne d'éclairage des bâtiments et monuments marquant de notre cité

Par avance je vous remercie, en vos noms, de la prise en compte de cette interpellation.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Alors on le fera effectivement très rapidement, mais on va quand même... ça mérite quand même... puisqu'on l'a reçu quand même assez tardivement, il y a un ou deux jours, les questions posées sont relativement importantes, elles touchent, les questions, des monuments historiques. On ne fait pas tout à fait ce qu'on veut en termes d'éclairage public, au-delà des questions qui sont liées évidemment à la pollution lumineuse et puis, par ailleurs, votre interpellation me semble presque plus être un postulat qu'une interpellation, mais c'est une interprétation puisque vous ne posez pas une question mais vous nous demandez d'étudier quelque chose.

Mais on va quand même revenir effectivement avec une réponse. Alors dans les meilleurs délais qui permettent effectivement d'avoir les avis tant du Service des énergies qui s'occupe plutôt de la partie lumineuse que du Service des bâtiments qui lui a la charge des monuments historiques notamment et de la manière dont on peut essayer de mettre les choses au point tout en respectant effectivement ce qu'on fait depuis cinq ou dix ans dans cette Ville en termes de rabattement et de diminution de la pollution lumineuse et donc suite au prochain épisode M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :**

Je vous remercie M. le Syndic de votre réponse. Je suis tout à fait... alors je maîtrise peut-être encore mal les instruments que les interpellations et les postulats, veuillez m'excuser. Le plus important pour moi est en effet de trouver une solution qui soit bonne pour tout le monde autant niveau économique que simplement pour la beauté de notre centre-ville. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

**Mme la Présidente Judith NOTTER :**

La discussion est toujours ouverte aux points 13 de notre ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, je clos donc la discussion et nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun et chacune de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices

et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 juin 2022 à 20 heures. Il est 22h46, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Judith NOTTER

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe